

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
NOVEMBRE 2021**

**Présenté par
Valérie PÉCRESSE**
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**CINQUIÈMES AFFECTATIONS 2021 POUR LES AIDES RÉGIONALES AU CINÉMA ET À
L'AUDIOVISUEL**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	7
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	13
Annexe 1 - Fiches projets	14
Annexe 2 - Convention d'application financière et tableau 2021	175

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Cinquièmes affectations 2021 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel

En vertu de l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) sur les compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le présent rapport propose d'attribuer **78 subventions et aides remboursables** pour un montant total de **8 044 600 € (785 000 € autorisations d'engagement et 7 259 600 € autorisations de programme)** prélevées sur les chapitres :

- 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques »,
 - 5 aides au titre du soutien aux manifestations pour un montant total de **135 000 €** ;
 - 9 aides au titre du soutien aux réseaux pour un montant total de **330 000 €** ;
 - 9 subventions au titre de l'aide à l'écriture de scénario pour un montant total de **102 000 €** ;
 - 10 subventions au titre de l'aide après réalisation pour un montant total de **218 000 €** ;
- 903 « culture », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques ».
 - 22 aides remboursables au titre du fonds de soutien audiovisuel pour un montant total de **2 852 000 €** ;
 - 11 aides remboursables au titre du fonds de soutien cinématographique pour un montant total de **3 113 000 €** ;
 - 9 aides remboursables au titre du fonds d'aide à la création de jeu vidéo pour un montant total de **680 000 €** ;
 - 1 subvention au titre de l'investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels pour un montant de **300 000 €** ;
 - 2 subventions au titre de l'investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation pour un montant total de **314 600 €** ;

Ces opérations relèvent des politiques régionales en faveur du cinéma et à l'audiovisuel votées par délibérations n° CR 31-05 du 23/06/2005, CR 46-15 du 10/07/2015, CR 2017-191 du 23/11/2017 modifiée par la délibération n° CP 2020-438 du 18/11/2020, CR 2020-016 du 5/03/2020, CP 2020-371 du 23/09/2020.

2. Fonds de soutien international cinéma – Changement de bénéficiaire pour le long métrage de fiction BLOOD AND WATER de LIN Jianjie (dossier n° EX053074)

Au titre du fonds de soutien international cinéma et par délibération n° CP 2020-461 en date du 18 novembre 2020, une subvention d'un montant de 115 200 € a été attribuée à la SARL CIAOFILM (co-producteur français) pour le projet du long métrage de fiction BLOOD AND WATER de LIN Jianjie.

Considérant qu'en date du 8 août 2021 et en référence au document « Co-production Agreement » conclu entre First Light Films (co-producteur chinois) et la SAS FILMS DU MILIEU, il a été convenu que la SAS FILMS DU MILIEU est désormais le co-producteur français qui assumera l'entière responsabilité et mise en œuvre du projet BLOOD AND WATER de LIN Jianjie de plein

droit.

En conséquence et dans la mesure où les éléments artistiques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir ce projet demeurent inchangés et qu'aucune convention n'a été conclue avec le bénéficiaire, il est proposé de procéder au changement de bénéficiaire pour le dossier n° EX053074 en faveur de la SAS FILMS DU MILIEU (tiers n° P0045696) et de subordonner le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n°CP 2021-347 en date du 22 septembre 2021.

3. Désaffectations du reliquat des opérations directes relatives à la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

- Projections en plein air 2021 :

Afin de renforcer l'action initiée en 2017 « L'Île-de-France fait son cinéma ! » il a été proposé lors de la CP2021-137 du 1^{er} avril 2021 de reconduire les projections en plein air notamment au sein des Îles-de-Loisirs pour un montant de 30 000 € (dossier D2100154). A cet effet, le marché n° 2100469 a été attribué à la SARL Loop's Audiovisuel pour un montant HT de 25 000 € soit 26 375 € TTC. Le présent rapport vous propose de désaffecter le solde restant disponible d'un montant de **3 625 €** sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles », programme HP 312-009 (131009) « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100902 « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles » du budget 2021.

- Affectation provisionnelle 2021 relative à la promotion et au suivi des actions cinéma :

Par délibération CP2021-032 du 21 janvier 2021 (dossier D2100053), il a été proposé d'affecter un montant provisionnel de 10 000 € correspond aux dépenses récurrentes liées à la promotion et au suivi des actions cinéma menées, telles que l'organisation de projections de films soutenus par la Région, l'accompagnement des dispositifs d'éducation à l'image, les participations à des colloques et tables rondes professionnelles, les abonnements aux revues spécialisées (données sur les entrées en salles, financements et amortissements des films), les encarts presse spécifiques (notamment communication sur les dispositifs dans des guides spécialisés et hors-série « Régions ») et les frais de publication de marchés publics passés par la Région et une partie de cette affectation provisionnelle a permis également d'assurer la participation à des festivals où figurent des œuvres soutenues. Le présent rapport vous propose de désaffecter le solde restant disponible de cette affectation provisionnelle d'un montant **de 6 981,62 €** sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles », programme HP 312-009 (131009) « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100902 « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles » du budget 2021.

4. Convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC, le département de Seine-Saint-Denis, la ville de Paris et la Région Île-de-France - Convention d'application financière pour 2021

Le présent rapport a pour objet la passation de la convention d'application financière pour l'année 2021.

Cette convention détaille les modalités des aides à la création et à la production. Le dispositif « 1€ pour 2€ », dans le cadre duquel la Région bénéficie d'une subvention du CNC de 2,550 M€ est maintenu. Les règlements des dispositifs et les obligations des partenaires sont rappelés. Le principe d'un soutien sélectif reposant sur des critères artistiques demeure impératif.

La convention rappelle les politiques de soutien à la diffusion des œuvres : aide aux manifestations cinématographiques, aides aux réseaux et éducation à l'image et le soutien aux salles de cinéma.

La convention d'application financière qui vous est proposée précise les engagements financiers des signataires pour la réalisation des différentes actions sur 2021.

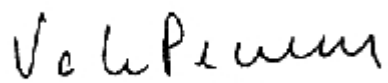
5. Transferts budgétaires à prévoir

Afin de permettre ces affectations, il est proposé :

- Un transfert de **2 313 033,35 €** du programme HP 312-002 Equipements culturels de diffusion et de création, Action 13100202 Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle vers le programme HP 312-015 fonds d'investissement pour la culture, Action 13101502 Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuel, au sein du même code 312 et chapitre 903 Culture,
- Un transfert de **314 600 €** du programme HP 312-002 Equipements culturels de diffusion et de création, Action 13100202 Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle vers le programme HP 312-007 Soutien à la création et à la diffusion numériques, Action 13100701 Soutien à la création et à la diffusion numériques, au sein du même code 312 et chapitre 903 Culture.
- Un transfert de **395 236,80 €** du programme HP 312-005 Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue, Action 13100501 Spectacle vivant vers le programme HP 312-009 Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, Action 13100902 Actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles ;
- -Un transfert de **59 156,58 €** du programme HP 312-013 Soutien culturel pluridisciplinaire, Action 13101304 Iles des chances vers le programme HP 312-009 Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, Action 13100902 Actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles.
- Un transfert de **2 000 €** du programme HP 312-013 Soutien culturel pluridisciplinaire, Action 13101304 Iles des chances vers le programme HP 312-009 Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, Action 13100904 Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle.
- Un transfert de **100 000 €** du programme HP 312-016 Pôles supérieurs d'enseignement artistique, Action 13101601 Pôles supérieurs d'enseignement artistique vers le programme HP 312-009 Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, HP 312-009 Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, Action 13100904 Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle.
- Un transfert vers le programme HP 312-009 Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, Action 13100905 Aide après réalisation de :
 - **187 225,95 €** du programme HP 312-005 Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue, Action 13100504 Développement de la permanence artistique
 - **30 774,05 €** du programme HP 312-013 Soutien culturel pluridisciplinaire, Action 13101304 Ile des chances »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 19 NOVEMBRE 2021

CINQUIÈMES AFFECTATIONS 2021 POUR LES AIDES RÉGIONALES AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis et modifié par le règlement 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 ;

VU le régime exempté n° SA.59119 (Cinéma et audiovisuel), relatif pour l'Île-de-France, au fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 ;

VU le régime exempté n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel (crédits de fonctionnement) ;

VU la délibération n° CR 46-15 du 10 juillet 2015 relative aux aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel et portant adaptation des dispositifs régionaux aux évolutions européennes et nationales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturelle ;

VU la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 relative à l'aménagement culturel en Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 2020-016 du 5 mars 2020 pour une politique cinéma et audiovisuelle renforcée dans les domaines de l'intervention et de la diffusion : à la création du volet international du fonds de soutien et soutien aux projets de médiations culturelles dans les salles de cinéma franciliennes ;

VU la délibération n° CR 2020-028 du 11 juin 2020 relative au budget supplémentaire 2020 Acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire ;

VU la délibération CP 2021-032 du 21 janvier 2021 relative aux premières affectations 2021 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel ;

VU la délibération CP 2021-137 du 1^{er} avril 2021 relative aux deuxièmes affectations 2021 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération N°CP 2020-438 du 18 novembre 2020 relative au soutien aux cafés musicaux et culturels ;

VU la délibération n° CP 2021-347 du 22 septembre 2021 relative aux quatrièmes affectations 2021 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel et modifications des conventions-types cinéma et audiovisuel ;

VU la délibération n°CP2020-461 du 18 novembre 2020 relative aux sixièmes affectations 2020 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel et adoptant la convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC, le Département de Seine-Saint-Denis, la ville de Paris et la région Île-de-France ainsi que son avenant financier 2020 ;

VU l'avis des comités de lecture audiovisuel des 24 septembre 2021 et 6 octobre 2021 ;

VU l'avis des comités de lecture cinéma des 27 et 29 septembre 2021 ;

VU l'avis des comités d'aide à l'écriture de scénario du 18 octobre 2021 ;

VU l'avis des commissions de visionnage de l'aide après réalisation des 15 octobre 2021 (courts métrages) et 19 octobre 2021 (longs métrages) ;

VU l'avis du comité jeu vidéo du 20 octobre 2021 ;

VU le budget de la région Île-de-France pour l'année 2021 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-443 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles

Décide de participer au titre du dispositif soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques au financement des 14 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de 14 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **465 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2021-347 du 22 septembre 2021 susvisées et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **465 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 (131009) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100902 « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles » du budget 2021.

Article 2 : Aide à l'écriture de scénario

Décide de participer au titre de l'aide à l'écriture de scénario, au financement des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de **9 bourses** (8 projets) d'un montant maximum de **102 000 €**.

Subordonne le versement de ces 9 subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2021-347 du 22 septembre 2021 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **102 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 (131009) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100904 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » du budget 2021.

Article 3 : Fonds de soutien audiovisuel

Décide de participer au titre du Fonds de soutien audiovisuel, au financement de 22 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de 22 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **2 852 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de 22 conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP2021-347 en date du 22 septembre 2021 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **2 852 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « fonds d'investissement pour la culture » action 13101502 « fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2021.

Article 4 : Fonds de soutien cinématographique

Décide de participer au titre du fonds de soutien cinématographique, au financement de 11 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de 11 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **3 113 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de 11 conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2021-347 du 22 septembre 2021 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **3 113 000 €** disponible sur le chapitre 903

« culture », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « fonds d'investissement pour la culture » action 13101502 « fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2021.

Article 5 : Fonds de soutien international cinéma - Changement de bénéficiaire pour le long métrage de fiction BLOOD AND WATER de LIN Jianjie (dossier n° EX053074)

Décide de transférer à la société de production SAS FILM DU MILIEU la subvention de 115 200 € attribuée antérieurement à la SARL CIAOFILM pour la réalisation de l'œuvre cinématographie intitulée : BLOOD AND WATER de LIN Jianjie votée par délibération n° CP 2020-461 en date du 18 novembre 2020 susvisée (dossier n° EX053074) dont le projet est détaillé en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n°CP 2021-347 du 22 septembre 2021 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Article 6 : Dispositif d'aide après réalisation

Décide de participer au titre du dispositif d'aide après réalisation, au financement de 10 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de 10 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **218 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de 10 conventions conformes à la convention type adoptée par la délibération n° CP 2021-347 du 22 septembre 2021 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **218 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 (131009) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100905 « aide après réalisation » du budget 2021.

Article 7 : Aide à la création de jeu vidéo

Décide de participer au titre du dispositif d'aide à la création de jeu vidéo, au financement de 9 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de 9 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **680 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de 9 conventions conformes à la convention type adoptée par la délibération n°CP2021-347 du 22 septembre 2021 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **680 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la Culture » action 13101503 « Jeux Vidéos » du budget 2021.

Article 8 : soutien à la Construction, rénovation et aménagement des bâtiments culturels

Décide de participer au titre du dispositif «Aide à la construction, rénovation et aménagement des bâtiments culturels» au financement du projet détaillé en annexe 1 à la délibération, par l'attribution d'une subvention pour un montant maximum prévisionnel de **300 000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention, à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aménagement culturel, approuvée par la

délibération n°CP2018-140 du 16 mars 2018 et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **300 000 €** disponible sur le chapitre 903 «Culture», code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-002 «Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100202 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2021.

Article 9 : soutien à l'investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation » au financement des 2 projets détaillés en annexe 1 à la délibération, par l'attribution de 2 subventions pour un montant total maximum de **314 600 €**.

Subordonne le versement de ces subventions, à la conclusion de conventions conformes à la convention-type relative à l'aménagement culturel, approuvée par la délibération n°CP2018-140 du 16 mars 2018 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **314 600 €** disponible sur le chapitre 903 «Culture», code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 131007 « Soutien à la création et à la diffusion numériques », action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2021.

Article 10 : Convention d'application financière 2021 - Convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée

Approuve la convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2021, jointe en annexe 2 de la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Article 11 : désaffectations du reliquat des opérations directes relative à la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Décide de désaffecter le reliquat des affectations proposées par délibérations CP 2021-032 du 21 janvier 2021 (dossier D2100053) et CP 2021-137 du 1^{er} avril 2021 (dossier D2100154).

Désaffecte une autorisation d'engagement d'un montant de **10 606,62 €** (3 625 € + 6 981,62 €) disponibles sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-009 (131009) « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » action 13100902 « Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle » du budget 2021.

Article 12 : dérogation au principe de non-commencement d'exécution

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17 et 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - Fiches projets

**DOSSIER N° EX060866 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT CULTUREL - SALLES DE CINEMA -
MAIRIE DE CRETEIL**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-312-204142-131002-300

Action : 13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 033 930,00 € TTC	29,02 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CRETEIL

Adresse administrative : PLACE SALVADOR ALLENDE
94000 CRETEIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réhabilitation des Cinémas du Palais à Créteil.

Dates prévisionnelles : 12 juillet 2021 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région est justifié par un calendrier contraint visant à ne pas pénaliser l'exploitation. Il s'agit d'effectuer certains travaux pendant la période creuse d'exploitation. En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention. La demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution

Description :

Les Cinémas du Palais sont gérés sous forme associative par l'association des Cinémas du Palais, en délégation de service public pour la Commune de Créteil. Son conseil d'administration est constitué de 13 personnes dont 2 membres désignés par la municipalité. Par sa programmation à 89% Art et Essai (indice 2,68) et ses actions qualitatives, il est un des rares cinémas en France à cumuler les trois labels Art et Essai : Recherche/Découverte, Jeune Public et Répertoire.

Le travail mis en place depuis plusieurs années en direction du jeune public, permet aussi des partenariats avec les établissements scolaires, les centres de loisirs, la direction de la jeunesse et les

centres sociaux, pour des projets citoyens et culturels qui visent à déclencher chez les plus jeunes le désir d'images et la réflexion critique.

La demande de soutien portée par la Mairie de Créteil vise au réaménagement et à la rénovation complète des salles, la rénovation du hall, de l'espace de caisse, des espaces de gestion de flux, des sanitaires et de l'accès aux personnes en situation de handicap, la rénovation des façades et la rénovation de la chaîne sonore et des écrans toile. Cette dernière partie sera portée par l'association dans le cadre d'une deuxième demande qui sera présentée par celle-ci en 2022, sur une tranche spécifique "équipement".

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros oeuvre maçonnerie	314 500,00	30,42%
Cloisons, Faux plafonds	193 555,00	18,72%
Métallerie Serrurerie	219 050,00	21,19%
Menuiserie Bois agencement	26 025,00	2,52%
Revêtement de sols peinture	105 000,00	10,16%
Electricité	103 200,00	9,98%
Chauffage ventilation	72 600,00	7,02%
Total	1 033 930,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Créteil (acquis)	235 460,00	22,77%
Cinéma Le Palais (acquis)	56 064,00	5,42%
CNC aide sélective (sollicité)	272 752,00	26,38%
CNC droits et avances automatique (acquis)	169 654,00	16,41%
Région IDF (sollicitée)	300 000,00	29,02%
Total	1 033 930,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX060861 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT CULTUREL - SALLES DE CINEMA -
MAIRIE DE FONTENAY-LE-FLEURY**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-312-204141-131007-300

Action : 13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	736 500,00 € TTC	40,00 %	294 600,00 €
Montant total de la subvention			294 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY
Adresse administrative : PLACE DU 8 MAI 1945
78330 FONTENAY LE FLEURY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Richard RIVAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 9 septembre 2021 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région est justifié par un calendrier contraint visant à ne pas pénaliser l'exploitation. Il s'agit d'effectuer certains travaux pendant la période creuse d'exploitation. En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention. La demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Construit en 1989, le théâtre et cinéma de Fontenay est géré en délégation de service public depuis 2005. Il possède une salle de spectacles et cinéma mutualisée de 340 places. Le bâtiment a fait l'objet de quelques modifications structurelles, mais n'a jamais eu des travaux de rénovation d'ampleur, notamment thermique. Aujourd'hui, il ne répond plus aux recommandations réglementaires d'accessibilité, thermiques et environnementales. Le cinéma est lui passé au numérique en 2011. L'équipe de théâtre et des élus de la ville entreprend une importante réhabilitation de l'équipement afin de répondre à la demande des publics comme aux sollicitations des artistes qu'il accueille.

La réhabilitation proposée permettra une offre culturelle enrichie, un accueil des publics plus convivial et confortable, un accueil des artistes plus professionnels et confortable techniquement, mais aussi de revitaliser les partenariats existants (avec Versailles Grand Parc notamment) et d'en impulser de

nouveaux. Les travaux qui sont entrepris dans le cadre du projet permettent de lancer une rénovation thermique pour un bâtiment moins énergivore, faciliter l'accueil des publics par une modernisation et des travaux d'accessibilité, favoriser le confort de travail des artistes et des techniciens et de renforcer l'équipement numérique pour développer les partenariats et les nouveaux usages de médiation.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- FONTENAY-LE-FLEURY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MACHINERIE - SERRURERIE SCENIQUE	110 000,00	14,94%
Infrastructure câblée audiovisuelle et éclairage scénique	98 000,00	13,31%
SONORISATION	192 500,00	26,14%
VIDÉO	110 000,00	14,94%
ÉCLAIRAGE SCÉNIQUE	160 000,00	21,72%
EQUIPEMENT AUDIO	60 000,00	8,15%
MENUISERIE SCENIQUE	6 000,00	0,81%
Total	736 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune de Fontenay-le- Fleury (acquis)	369 881,00	50,22%
Département des Yvelines (en cours)	72 019,00	9,78%
Région IDF (sollicitée)	294 600,00	40,00%
Total	736 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX060865 - SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS NUMERIQUES - DULAC CINEMAS - CINÉMA L'ARLEQUIN

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-312-20421-131007-300

Action : 13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	51 520,00 € HT	38,82 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DULAC CINEMAS
Adresse administrative : 60 RUE PIERRE CHARRON
75008 PARIS 08
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Sophie DULAC, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : remplacement de l'équipement de projection du cinéma L'Arlequin.

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2021 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région est justifié par un calendrier contraint visant à ne pas pénaliser l'exploitation. Il s'agit d'effectuer certains travaux pendant la période creuse d'exploitation. En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention. La demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Dulac Cinémas est une société de projection cinématographique qui exploite cinq cinémas dans Paris intra-muros : L'Arlequin, Le Majestic Passy, Le Majestic Bastille, Le Reflet Médicis, L'Escurial Panorama. Au total, la société emploie 44 salariés, trois au siège, 10 à l'Arlequin, 9 au Majestic Passy, 8 au Reflet Médicis, 7 au Majestic Bastille et 7 au L'Escurial Panorama. Ces différents cinémas accueillent des groupes scolaires en collaboration avec les Cinémas Indépendants Parisiens et Enfances au cinéma dans le cadre des dispositifs : Ecole et cinéma et Mon premier cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma.

Une nécessité d'améliorer et de préserver le matériel existant sur les différents cinémas pousse le groupe à prévoir le remplacement intégral du projecteur et du serveur pour le cinéma L'Arlequin, ainsi qu'un renouvellement du système d'extraction d'air des projecteurs et sur la climatisation des cabines 1 et 2, qui

doivent être réparées au Reflet Médicis, ainsi que le remplacement d'une toile d'écran. Enfin, l'installation d'un point d'accès à la fibre au Majestic Bastille permettra la réception dématérialisée des films, conformément aux normes actuelles et l'amélioration des nouvelles activités cinéma, telles que les rencontres à distance par exemple.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition projecteur serveur	40 000,00	77,64%
Installation branchement équipement (ventilation)	11 520,00	22,36%
Total	51 520,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris (acquis)	18 000,00	34,94%
Sophie Dulac (acquis)	13 520,00	26,24%
Région IDF (sollicitée)	20 000,00	38,82%
Total	51 520,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX061061 - MASSOUD, L'HÉRITAGE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
16 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEDIATIKA

Adresse administrative : 77 RUE MICHEL-ANGE
75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur GREGORY SCHNEBELEN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel MASSOUD, L'HERITAGE (90mn), réalisé par Nicolas Jallot pour Histoire.

Dates prévisionnelles : 16 avril 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur-réalisateur : Nicolas Jallot

Résumé : Le Commandant Massoud raconté par son fils, Ahmad et par les images d'archives, filmiques et photographiques, de ceux qui l'ont connu et certaines, plus intimes, qui proviennent de la famille... Le récit est aussi une vision géopolitique de notre monde d'avant – et d'après - le 11 septembre 2001 du clan Massoud dont on racontera l'héritage politique et spirituel.

Commentaire : auteur et réalisateur de films depuis vingt ans, Nicolas Jallot a réalisé une vingtaine de documentaires pour les cases « Histoires » de France 2, France 5 et d'Arte. Ancien Grand reporter pour la presse écrite (Le Point, les Cahiers d'Europe, L'évènement du Jeudi, France Soir), il a consacré plusieurs films à l'Afghanistan.

Avis favorable du Comité de lecture de la 2e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	98 199,00	83,14%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	11 200,00	9,48%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	8 719,00	7,38%
Total	118 118,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
apport producteur	13 668,00	11,57%
copro France Zoulou Cie	8 027,00	6,80%
Histoire TV	30 000,00	25,40%
Public Sénat (en cours)	8 000,00	6,77%
CNC, cosip automatique	42 423,00	35,92%
Aide IDF demandée	16 000,00	13,55%
Total	118 118,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061063 - LE PASSAGE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIVONKA
Adresse administrative : 8 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame BEATA SABOOVA, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LE PASSAGE (70 mn), réalisé par Salomé Hévin pour France 2.

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Salomé Hévin & Paul Matthey

Réalisateur : Salomé Hévin

Résumé : Verechtchaguino 20.000 habitants, au cœur de l'Oural russe. Travail, discipline, obéissance : tels sont les principes suivant lesquels le père Boris éduque les garçons «difficiles» qui lui sont envoyés par des parents dépassés. Si Nikita, 13 ans, veut rentrer chez lui, il doit changer et s'adapter à son nouveau foyer.

Commentaire : Salomé Hevin est spécialiste de la Russie et de l'Ukraine, sur lesquelles elle a réalisé des séries photographiques et des podcasts. Après quatre courts métrages de fiction et documentaires, LE PASSAGE est son premier documentaire de longue durée. Il sera également visible sur la plateforme Tënk.

Avis favorable du comité de lecture de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	142 369,00	66,34%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	32 434,00	15,11%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	39 815,00	18,55%
Total	214 618,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	34 368,00	16,01%
France 2	35 000,00	16,31%
Tènk	21 050,00	9,81%
vente en Suisse	9 000,00	4,19%
vente Rép tchèque	3 500,00	1,63%
Vente Slovaquie	2 500,00	1,16%
CNC, cosip automatique	63 000,00	29,35%
CNC développement	16 000,00	7,46%
Procirep Angoa	10 200,00	4,75%
Aide IDF demandée	20 000,00	9,32%
Total	214 618,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061064 - GISELE HALIMI, LA CAUSE DES FEMMES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KILAOHM PRODUCTIONS
Adresse administrative : 128 BIS BOULEVARD DE CHARONNE
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur JEAN-YVES LE NAOUR, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel GISELE HALIMI, LA CAUSE DES FEMMES (60mn), réalisé par Cédric Condon pour France 3.

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur : Jean-Yves Le Naour

Réalisateur : Cédric Condon

Résumé : Voici l'histoire d'une rebelle, la femme qui a dit non à la colonisation, au patriarcat, aux traditions, à la domination des hommes. De la défense des indépendantistes algériennes à la parité en passant par le droit à l'IVG et la pénalisation du viol, Gisèle Halimi a initié et accompagné la plus grande révolution sociale et culturelle du second XXe siècle pour les droits des femmes. Avec sa petite fille Maud, Gisèle Halimi nous raconte son histoire.

Commentaire : Depuis plus de 20 ans, Cédric Condon réalise des documentaires aux formes variées, des films entièrement constitués d'archives, d'autres mêlant interviews et écriture documentaire avec de la fiction, tous consacrés à l'histoire contemporaine et ses répercussions sur notre présent. Ce film est sa troisième collaboration avec Jean-Yves Le Naour, professeur d'histoire et auteur d'une quarantaine d'ouvrages d'histoire et de nombreuses bandes dessinées historiques.

Avis favorable du comité de lecture de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	188 429,00	79,07%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	11 000,00	4,62%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	38 892,00	16,32%
Total	238 321,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	21 397,00	8,98%
Copro INA	25 324,00	10,63%
France 3	125 000,00	52,45%
CNC, cosip automatique	35 000,00	14,69%
Procirep Angoa	9 600,00	4,03%
Aide IDF demandée	22 000,00	9,23%
Total	238 321,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061065 - JE EST UN AUTRE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
21 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZADIG PRODUCTIONS
Adresse administrative : 70 RUE AMELOT
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Paul ROZENBERG, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel JE EST UN AUTRE (60mn), réalisé par Raphaële Benisty pour Via 93.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 13 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Raphaële Benisty et Maya Haffar

Réalisatrice : Raphaële Benisty

Résumé : A l'ombre de la République, dans le vacarme des dialectes, des anonymes franchissent inlassablement les frontières de l'altérité. Gaya, Cherif et Dalila font partie de ces milliers d'interprètes qui, chaque jour, racontent à la première personne l'exil et la précarité. Leurs voix tissent un lien invisible entre l'ici et l'ailleurs, entre le monde des vivants et les ténèbres de la condition migratoire, qu'ils ont pour la plupart eux-mêmes traversées.

Commentaire : Raphaële Benisty a réalisé depuis 2002 une dizaine de documentaires courts et longs métrages, dont plusieurs consacrés à l'Afrique et aux questions d'identités.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	118 123,00	84,00%
dépenses de fabrication hors IDF	0,00	0,00%
frais généraux et poste 9 du devis Région)	22 496,00	16,00%
Total	140 619,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	4 239,00	3,01%
Via 93	13 860,00	9,86%
CNC, cosip sélectif	40 000,00	28,45%
CNC développement	9 000,00	6,40%
CNC Image de la diversité	35 000,00	24,89%
Procirep Angoa	17 520,00	12,46%
Aide IDF demandée	21 000,00	14,93%
Total	140 619,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061066 - SERVICE VOLÉ

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
131 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PACHLI PRODUCTIONS

Adresse administrative : 18 RUE DUHESME
75018 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur JEROME FOULONNEAU DIT FOULON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du téléfilm SERVICE VOLÉ (90mn) réalisé par Jérôme FOULON pour TF1.

Dates prévisionnelles : 21 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Jérôme Foulon, Claire Lemaréchal et Sophie Deschamps d'après le récit d'Isabelle Demongeot.

Réalisateur : Jérôme Foulon

Résumé : Isabelle Demongeot, l'ex N°2 française du tennis féminin s'est tue pendant 20 ans. Elle a été violée par son entraîneur de l'âge de 13 ans à 22 ans. Neuf ans d'abus sexuels. Une carrière brisée. Une vie de femme détruite. Comment a-t-elle pu accepter ? Comment personne n'a-t-il rien vu ? Était-elle la seule ? C'est son formidable et courageux combat pour faire tomber son bourreau que nous racontons aujourd'hui.

Commentaire : Jérôme Foulon est depuis 30 ans auteur, réalisateur et producteur pour le cinéma et la télévision. Ses téléfilms LA FEMME COQUELICOT (2005), et PASSAGE DU DESIR (2011) pour France Télévision ont été soutenus par la région Ile-de-France.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 539 898,50	67,82%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	358 199,50	15,78%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	372 566,00	16,41%
Total	2 270 664,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	102 739,00	4,52%
TF1	1 750 000,00	77,07%
CNC, cosip automatique	182 925,00	8,06%
Aide Région Sud	75 000,00	3,30%
Aide IDF demandée	160 000,00	7,05%
Total	2 270 664,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061067 - L'HOMME DE NOS VIES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
168 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIBARO FILMS

Adresse administrative : 18 RUE SALOMON REINACH
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur AMAURY FOURNIAL, Président directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction L'HOMME DE NOS VIES (4x52mn) réalisée par Frédéric Berthe pour M6.

Dates prévisionnelles : 24 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Alice Van Der Broek, Eliane Vigneron et Marie Guilmineau

Réalisateur : Frédéric Berthe

Casting : Odile Vuillemin et Camille Lou

Résumé : Pour chacune d'elles, il était l'homme idéal. Pour lui, elles n'étaient rien, au mieux un défi, tout juste un gagne-pain. Elles vont s'unir pour tenter de le faire tomber et entrer dans la spirale de sa violence. Librement adapté d'une histoire vraie, l'Homme de nos vies nous embarque dans les frasques de Guillaume, escroc de génie qui redouble de créativité pour séduire des femmes afin de les dépouiller. Ensemble, Camille, Oriane, Mathilde et Iris arriveront-elles à le stopper ?

Commentaire : Frédéric Berthe a réalisé cinq longs métrages de fiction au cinéma et un grand nombre de téléfilms et de séries pour la télévision comme la série J'AI MENTI diffusée en octobre 2021 sur France 2. L'HOMME DE NOS VIES est inspiré d'une histoire vraie.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 308 915,00	63,50%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 024 985,00	19,67%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	876 978,00	16,83%
Total	5 210 878,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	600 000,00	11,51%
M6	3 400 000,00	65,25%
RTBF	70 000,00	1,34%
CNC, cosip automatique	508 125,00	9,75%
Procirep Angoa	12 100,00	0,23%
Aide IDF demandée	300 000,00	5,76%
Autres ventes étrangères	320 653,00	6,15%
Total	5 210 878,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEF 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061068 - TIKKOUN (d'argent et de sang)

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
455 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CURIOSA FILMS
Adresse administrative : 7 AV FRANKLIN D ROOSEVELT
75008 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur OLIVIER DELBOSC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction TIKKOUN (6x52mn), réalisée par Xavier GIANNOLI pour Canal +.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Xavier Giannoli, Jean-Baptiste Delafon et Fabrice Arfi d'après le récit D'argent et de sang de David Arfi.

Réalisateur : Xavier Giannoli

Résumé : Un duo d'escrocs du quartier populaire de Belleville s'est associé avec un enfant gâté du XVIème arrondissement, qui a fait fortune dans la bourse, pour infiltrer grâce à des sociétés fictives et des montages dans les paradis fiscaux le tout nouveau marché des quotas carbone, parvenant à détourner en huit mois seulement 300 millions d'euros au nez et à la barbe de l'État.

Commentaire : Xavier Giannoli a réalisé huit longs métrages de fiction, parmi lesquels L'APPARITION (2018) et LES ILLUSIONS PERDUES (2021), déjà produits par la société Curiosa Films, ont été soutenus par la région Ile-de-France.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	13 029 333,00	66,97%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 767 945,00	14,23%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 659 116,00	18,81%
Total	19 456 394,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	5 406 394,00	27,79%
Spiro Films copro Israël	500 000,00	2,57%
Canal +	10 200 000,00	52,42%
Studio Canal distribution	1 700 000,00	8,74%
CNC, cosip sélectif (en cours)	1 050 000,00	5,40%
Aide IDF demandée	600 000,00	3,08%
Total	19 456 394,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061069 - VORTEX

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
295 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : QUAD DRAMA
Adresse administrative : 31 RUE MADAME DE SANZILLON
92110 CLICHY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame IRIS BUCHER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction VORTEX (6x52mn) réalisée par Slimane-Baptiste Berhoun pour France 2.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Camille Couasse, Sarah Farkas, Marine Lachenaud, Louis Aubert et Guillaume Cochard

Réalisateur : Slimane-Baptiste Berhoun

Casting : Tomer Sisley, Camille Claris, Eric Pucheu, Zineb Triki, Sandrine Salyères

Résumé : Ludovic est officier de police judiciaire. Mélanie est juge d'instruction.

Ensemble, ils traquent le même tueur en série. Sauf que Ludovic vit en 2025, et Mélanie en 1998.

Commentaire : Slimane-Baptiste Berhoun est un jeune auteur réalisateur qui a commencé sa carrière comme comédien dans des fictions courtes pour le web, avant d'en réaliser lui-même, comme THE BRAIN COMPANY (9x10mn) pour France tv slash en 2019 et les deux saisons de la série MENTAL (2020) disponibles sur Slash.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	6 354 694,00	70,79%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 141 352,00	12,72%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 480 326,00	16,49%
Total	8 976 372,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	2 802 248,00	31,22%
RTBF	105 000,00	1,17%
France 2	4 560 000,00	50,80%
RTS	45 000,00	0,50%
CNC, cosip automatique	634 140,00	7,06%
CNC aides nouvelles technologies	166 484,00	1,85%
Procirep Angoa	13 500,00	0,15%
Aide IDF demandée	400 000,00	4,46%
Aide région Bretagne (en cours)	250 000,00	2,79%
Total	8 976 372,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061070 - LES GOUTTES DE DIEU

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
331 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PRODUCTIONS DYNAMIC
Adresse administrative : 18 RUE NOTRE DAME DE LORETTE
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur KLAUS ZIMMERMANN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction LES GOUTTES DE DIEU (8x52mn) réalisée par Oded Ruskin pour France 2.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Quoc Dang Tran, Alice Vial et Clémence Madeleine-Perdrillat, d'après le manga "Les gouttes de Dieu" de Tadashi Agi et Shu Ukimoto.

Réalisateur : Oded Ruskin

Casting : Fleur Greffier, Tomohisa Yamashita, Stanley Weber, Gustave Kervern, Cécile Bois

Résumé : Chloé, 29 ans, n'y connaît rien en vin ; elle n'en a jamais bu. Pourtant, elle va relever le défi lancé depuis la tombe par son père Alexandre, œnologue de renommée mondiale : se mesurer à un talentueux œnologue, Issei Tomine, lors de trois épreuves liées aux vins. Le gagnant héritera de la plus grande cave au monde. Fille biologique contre fils spirituel : entre Paris, Châteauneuf-du-Pape, Tokyo et le nord de l'Italie, un duel sans merci va s'engager.

Commentaire : Oded Ruskin est un réalisateur et producteur israélien venu aux productions internationales pour des plateformes comme Hulu avec NO MAN'S LAND (2020) et pour Amazon ABSENTIA (2017-2019) après avoir réalisé plusieurs séries en Israël.

Avis favorable du comité de lecture de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	10 364 470,00	61,74%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 462 072,00	20,62%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 959 950,00	17,63%
Total	16 786 492,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 653 437,00	9,85%
France 2	4 800 000,00	28,59%
Hulu	1 600 000,00	9,53%
CNC, cosip sélectif	680 000,00	4,05%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	2 160 000,00	12,87%
Aide IDF demandée	500 000,00	2,98%
Région Sud	200 000,00	1,19%
copro internationale Legendary	5 193 055,00	30,94%
Total	16 786 492,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061071 - MARIE-ANTOINETTE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
475 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPA DRAMA

Adresse administrative : 80 RUE DE LA CROIX NIVERT
75015 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur Guillaume Thouret, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction MARIE-ANTOINETTE (8 x 52mn) réalisée par Pete TRAVIS et Geoffrey Enthoven pour Canal +.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Deborah DAVIS, Avril RUSSEL, Chloé MOSS, Louise IRONSIDE

Réalisateurs : Pete TRAVIS (épisode 1 à 4), Geoffrey Enthoven (épisodes 5 à 8)

Casting : Emilia SCHÜLE, Louis CUNNINGHAM, James PUREFOY, Jack ARCHER, Jasmine BLACKBOROW, Marthe KELLER

Résumé : Marie-Antoinette est âgée de seulement 14 ans quand elle quitte l'Autriche et sa mère et arrive en France pour épouser le Dauphin. Elle est encore une jeune enfant têtue et dissipée qui doit faire face aux nombreuses et compliquées règles françaises. Au cours de cette première saison, nous suivrons Marie-Antoinette jusqu'à la naissance de son premier enfant. La saison 1 s'achèvera à la mort de sa mère Marie-Thérèse. M.A. est désormais seule pour faire face à ses ennemis et aux futurs obstacles.

Commentaire : après le succès mondial de la série VERSAILLES, Capa et Banijay font revivre la cour française de la fin du 18e siècle. La série est prévue pour durer trois saisons jusqu'à la mort de Marie-Antoinette, un personnage qui jouit d'une grande popularité, essentiellement romantique et esthétique,

dans les pays asiatiques et anglo-saxons. La première saison de cette production internationale tournée en anglais et presque entièrement en Ile-de-France est confiée à l'anglais Pete Travis et au neerlandais Geoffrey Enthoven.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	15 665 172,00	57,88%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	6 640 634,00	24,54%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	4 756 904,00	17,58%
Total	27 062 710,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	2 224 855,00	8,22%
Banijai coproducteur français	2 224 855,00	8,22%
Les gens coproducteur belge	1 700 000,00	6,28%
Canal +	10 400 000,00	38,43%
Distribution Banijay rights	8 000 000,00	29,56%
Canal + Pologne	400 000,00	1,48%
CNC, cosip automatique	813 000,00	3,00%
Aide IDF demandée	600 000,00	2,22%
Media diffusion (en cours)	500 000,00	1,85%
Fonds Wallimage	200 000,00	0,74%
Total	27 062 710,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061072 - LA VIE DE CHÂTEAU

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FILMS GRAND HUIT
Adresse administrative : 65 RUE MONTMARTRE
75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur LIONEL MASSOL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série d'animation LA VIE DE CHÂTEAU (5x26mn) réalisée par Clémence Madeleine-Perdrillat et Nathaniel H'limi pour France 4.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Clémence Madeleine-Perdrillat, Nathaniel H'limi, Olivier Demangel et Alice Vial

Réalisateurs : Clémence Madeleine-Perdrillat et Nathaniel H'limi

Casting voix : Frédéric Pierrot, Anne Alvaro, Jacques Weber, Ariane Ascaride, Thierry Lhermitte et Philippe Katerine

Résumé : A la mort de ses parents, Violette, 8 ans, est placée chez son oncle Régis, agent d'entretien au château de Versailles. Au début, elle déteste cet ogre patibulaire qui n'aime pas les enfants et qui n'a pas demandé à s'occuper d'elle. Alors, cette petite fille frondeuse décide de ne pas lui parler et fugue dès qu'elle en a l'occasion. Mais doucement, Régis et Violette s'apprivoisent et se rapprochent pour former une nouvelle famille.

Commentaire : Clémence Madeleine-Perdrillat est une jeune scénariste en plein essor, co-auteure notamment de la série LES GOUTTES DE DIEU aidée à cette même session, de la série NOX pour Canal + soutenue par la Région en 2017 ou de la série MIXTE qui a connu un grand succès sur Amazon en

2021. Nathalien H'limi est illustrateur pour des vidéo clips et des campagnes de publicité. Ensemble ils ont déjà réalisé un cours métrage de 26 minute sur LA VIE DE CHATEAU en 2020, qui a reçu le prix du jury au festival d'Annecy.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 355 476,40	41,82%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 500 405,00	46,29%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	385 650,00	11,90%
Total	3 241 531,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	498 002,40	15,36%
Coproduiteur Luxembourg	333 182,00	10,28%
France Télévision	575 000,00	17,74%
TV5 Monde	12 225,00	0,38%
diffuseurs etrangers (en cours)	300 000,00	9,25%
CNC, cosip sélectif	525 000,00	16,20%
Procirep Angoa	16 940,00	0,52%
Aide IDF demandée	120 000,00	3,70%
Autres aides régionale	410 000,00	12,65%
media Developpement	60 000,00	1,85%
Luxembourg Film Fund	333 182,00	10,28%
Sofica 1	50 000,00	1,54%
Fonds privés, Fondations, mécénat, 1	8 000,00	0,25%
Total	3 241 531,40	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061073 - 3615 MONIQUE (SAISON 2)

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MON VOISIN PRODUCTIONS
Adresse administrative : 46 AVENUE DE BRETEUIL
75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur DOMINIQUE BESNEHARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction 3615 MONIQUE Saison 2 (10x26mn) réalisée par Guillaume Renusson pour OCS.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Emmanuel Poulain-Arnaud, Carine Prévot et Paul Rotman

Réalisateur : Guillaume Renusson

Casting : Noémie Schmidt, Arthur Mazet, Paul Scarfoglio

Résumé : Paris, 1983. Stéphanie, Toni et Simon se disent prêts à abandonner la ville de Jouy et 3615 Monique afin de créer 3615 Turlu depuis la capitale. Attaqués de toutes parts, tant par l'Eglise que par les politiques, et devant faire face aux difficultés liées à l'évolution du minitel et de l'industrie du cinéma pornographique, le trio parviendra-t-il à faire survivre son business de minitel rose ?

Commentaire : La saison 1 de 3615 Monique, qui n'a pas été soutenue par la région Ile-de-France, a rencontré un grand succès critique et enregistré de très bonnes audiences sur OCS. Un nouveau réalisateur, dont c'est la première fiction longue et de nouveaux auteurs se sont lancés dans cette deuxième saison, qui sera tournée entièrement en Ile-de-France après une première saison en Nouvelle - Aquitaine.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 450 424,00	81,13%	Apport Producteur	320 860,00	17,95%
dépenses de fabrication hors IDF	0,00	0,00%	OCS	900 000,00	50,34%
autres dépenses	337 288,00	18,87%	CNC, cosip automatique	312 852,00	17,50%
Total	1 787 712,00	100,00%	Procirep Angoa	10 000,00	0,56%
			Aide IDF demandée	175 000,00	9,79%
			Sacem	4 000,00	0,22%
			Mediawan distribution	65 000,00	3,64%
			Total	1 787 712,00	100,00%

SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061086 - TROIS FEMMES PUISSANTES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGAT FILMS ET CIE
Adresse administrative : 11 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MARC BORDURE, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage documentaire d'environ 90 minutes TROIS FEMMES PUISSANTES réalisé par Sébastien Lifshitz.

Dates prévisionnelles : 7 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - Réalisateur : Sébastien Lifshitz

Synopsis : Madame K., c'est l'histoire de Kristelle. Aide-soignante dans un Ehpad, mère divorcée de deux enfants, elle lutte en permanence pour joindre les deux bouts. Durant une année, le film la suivra au quotidien dans cet étrange moment où la France sort d'une pandémie et s'apprête à voter pour son nouveau président. C'est la chronique d'une famille à l'avenir incertain dans un pays déboussolé par la crise économique et sanitaire.

Commentaires : Après ADOLESCENTES (soutenu par la région Île-de-France), Sébastien Lifshitz signe son nouveau documentaire.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	811 811,00	78,04%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	61 526,00	5,91%
Autre dépenses (détails en bas de page)	166 890,00	16,04%
Total	1 040 227,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	375 227,00	36,07%
Free TV : Arte (acquis)	250 000,00	24,03%
Pay TV cumulés : Canal+/Ciné+ (acquis)	130 000,00	12,50%
Droits France : Ad Vitam (acquis)	100 000,00	9,61%
Sofica (en cours)	100 000,00	9,61%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	85 000,00	8,17%
Total	1 040 227,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061087 - LES PICASSO

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMPREINTE CINEMA
Adresse administrative : 28 RUE GODEFROY CAVAINAC
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur RAPHAEL ROCHER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage documentaire d'environ 90 minutes LES PICASSO réalisé par Nicolas SENE

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - Réalisateur : Nicolas Sene

Synopsis : « Les Picasso » est un documentaire-fiction portant sur les habitants et l'architecture de la cité Pablo Picasso, dont les récits mêlés aux œuvres de l'artiste dessinent progressivement les lignes d'un tableau secret, complexe et fascinant.

Commentaires : Après la fiction GAGARINE (soutenu par la région Île-de-France), une plongée documentaire dans une autre cité historique francilienne.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	440 013,00	86,47%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	10 690,00	2,10%
Autre dépenses (détails en bas de page)	58 168,00	11,43%
Total	508 871,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	56 871,00	11,18%
Crédit d'impôt (estimé)	65 000,00	12,77%
Musée Picasso (en cours)	10 000,00	1,97%
Ville de Nanterre (en cours)	10 000,00	1,97%
Sofica (en cours)	30 000,00	5,90%
Fondation Rotschild - Aide Production (en cours)	100 000,00	19,65%
Droits France : The Jokers (acquis)	10 000,00	1,97%
Coproduction (en cours)	162 000,00	31,84%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	65 000,00	12,77%
Total	508 871,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061088 - AFTER THE EVIL

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GLORIA FILMS PRODUCTION
Adresse administrative : 65 RUE MONTMARTRE
75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur LAURENT LAVOLE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du documentaire pour le cinéma, AFTER THE EVIL, 100 minutes, réalisé par Tamara Erde

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteure - Réalisatrice : Tamara Erde

Synopsis : AFTER THE EVIL est un long métrage documentaire qui part sur les traces de Gitta Sereny, journaliste et intellectuelle austro-britannique qui a sondé inlassablement la nature humaine à la recherche des origines du mal, notamment dans son travail avec des enfants meurtriers ou des criminels de guerre nazis.

Commentaires : Tamara Erde révèle le destin de Gitta Sereny, journaliste et intellectuelle, spécialiste en criminologie, encore trop méconnue.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	546 468,00	62,18%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	161 413,00	18,37%
Autre dépenses (détails en bas de page)	171 027,00	19,46%
Total	878 908,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	18 908,00	2,15%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	80 000,00	9,10%
CNC ASR (confirmée)	150 000,00	17,07%
Résidence Berlin AIR - apport Industrie (acquis)	5 000,00	0,57%
Mini-Traité Franco-allemand part France (en cours)	120 000,00	13,65%
Eurimages part France	152 000,00	17,29%
Free TV : Arte / ZDF part France (en cours)	60 000,00	6,83%
Droits France : Jour2Fête (acquis)	5 000,00	0,57%
Droits Monde part France : The Party Film Sales (acquis)	7 000,00	0,80%
Apport coproduction : Katuh Studio - Allemagne (acquis)	12 000,00	1,37%
Mini-Traité Franco-allemand part Allemagne (en cours)	33 000,00	3,75%
Aide régionale Allemagne : Medienboard	50 000,00	5,69%
Eurimages part Allemagne (en cours)	38 000,00	4,32%
Free TV : Arte / ZDF part Allemagne (en cours)	60 000,00	6,83%
Droits Monde part Allemagne : The Party Film Sales part Allemagne (acquis)	3 000,00	0,34%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	85 000,00	9,67%
Total	878 908,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061097 - 37°2 QUAI DES ORFEVRES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
303 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHABRAQUE PRODUCTIONS
Adresse administrative : 4 PLACE D ESTIENNE D ORVES
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur HERVE FIHEY, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage de fiction d'environ 90 minutes 37°2 QUAI DES ORFEVRES réalisé par Benjamin Lehrer.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - Réalisateur : Benjamin Lehrer

Synopsis : Clarisse Sterling exauce enfin son rêve. Elle rejoint la brigade criminelle du capitaine Keller qui enquête sur un mystérieux tueur en série. Pour résoudre ces crimes, Clarisse va chercher conseil auprès de Morvic, ersatz d'Hannibal Lecteur, accro au sucre et aux histoires de meurtres. Malgré l'agitation de l'enquête, elle ne peut s'empêcher de tomber sous le charme du commandant Keller, qui manie si bien le fouet et les baillons. Mais le commandant semble aussi cacher quelque chose...

Commentaires : Benjamin Lehrer signe un premier long-métrage original.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	2 971 328,00	80,48%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	103 999,00	2,82%
Autre dépenses (détails en bas de page)	616 865,00	16,71%
Total	3 692 192,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	396 192,00	10,73%
Crédit d'impôt (estimé)	650 000,00	17,60%
Pay TV : Canal+ (acquis)	953 000,00	25,81%
Pay TV : OCS (confirmé)	190 000,00	5,15%
Droits France : UGC (acquis)	500 000,00	13,54%
Droits Monde (en cours)	200 000,00	5,42%
Pool Soficas (en cours)	500 000,00	13,54%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	303 000,00	8,21%
Total	3 692 192,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061098 - INCARNATION

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
357 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL BOBI LUX

Adresse administrative : 26 COURS XAVIER ARNOZAN
33000 BORDEAUX

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame ANNE PIRIOU, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage de fiction d'environ 110 minutes INCARNATION réalisé par Mael Le Mée

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - Réalisateur : Mael Le Mée

Synopsis : Lou est atteinte d'une malformation de naissance qui empêche sa puberté, jusqu'à ce qu'elle découvre qu'elle est en chair artificielle. Entre ses parents et ses amis, Lou s'acharne malgré tout à devenir une « vraie fille ». En vain. Elle se lance alors dans une exploration joyeuse de son corps et se libère enfin des genres humains.

Commentaires : Mael Le Mée signe un premier long-métrage dans l'univers de la science-fiction.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	1 760 988,00	59,02%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	646 755,00	21,67%
Autre dépenses (détails en bas de page)	576 173,00	19,31%
Total	2 983 916,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	254 416,00	8,53%
Crédit d'impôt (en cours)	512 000,00	17,16%
Pay TV : Canal+ (acquis)	500 000,00	16,76%
Free TV : Arte (en cours)	400 000,00	13,41%
Droits France : Capricci (acquis)	150 000,00	5,03%
CNC ASR de genre (acquis)	500 000,00	16,76%
CNC CVS maquette (acquis)	40 000,00	1,34%
CNC CVS sélectif (en cours)	70 000,00	2,35%
Droits Monde : Wild Bunch International (acquis)	200 000,00	6,70%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	357 500,00	11,98%
Total	2 983 916,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061099 - LE CONSENTEMENT

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
345 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOANA FILMS SAS
Adresse administrative : 18 BOULEVARD MONTMARTRE
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MARC MISSONNIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage de fiction d'environ 120 minutes LE CONSENTEMENT, réalisé par Vanessa Filho

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteure - Réalisatrice : Vanessa Filho

Synopsis : Vanessa, 13 ans, réservée, complexée, se sent différente de ses camarades, elle s'absorbe dans la lecture et rêve d'amour. Un soir, sa mère la contraint à la suivre dans un dîner mondain. Un homme y fascine tous les convives par sa culture et sa verve : c'est G. Matzneff. Lentement les filets de l'écrivain pervers, manipulateur se referment sur Vanessa, en proie à ses premières émotions amoureuses, l'entraînant dans une spirale infernale entretenue par celui qu'elle idolâtre.

Commentaires : Pour son second long-métrage après GUEULE D'ANGE, Vanessa Filho adapte le récit de Vanessa Springora.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	3 377 891,00	78,86%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	0,00	0,00%
Autre dépenses (détails en bas de page)	905 712,00	21,14%
Total	4 283 603,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur (cumulé avec coproduction Windy Production, dont crédit d'impôts)	1 483 603,00	34,63%
Free TV : France 2 (acquis)	800 000,00	18,68%
Pay TV : Canal+/Ciné+ cumulés (acquis)	755 000,00	17,63%
Droits France et Monde dont part Coproduction : Echo Studio (en cours)	600 000,00	14,01%
Pool Soficas (en cours)	300 000,00	7,00%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	345 000,00	8,05%
Total	4 283 603,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061100 - EAU-FORTE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
466 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BONNE PIOCHE CINEMA
Adresse administrative : 188 RUE DE LA ROQUETTE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur YVES DARONDEAU, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage de fiction d'environ 100 minutes EAU-FORTE, réalisé par Just Philippot

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Réalisateur : Just Philippot

Auteurs : Just Philippot & Yacine Badday

Synopsis : En pleine canicule, des nuages inquiétants déversant des pluies acides ont pris forme quelque part en France. Leurs inexorables avancées dans tout le pays jettent la population sur les routes et créent un mouvement de panique générale. Dans un monde qui va bientôt sombrer, une famille séparée (Zyed, Marie et leur fille Selma), va devoir s'unir pour affronter cette catastrophe climatique et tenter d'y échapper.

Commentaires : Just Philippot signe son second long-métrage après LA NUEE, label Semaine de la Critique CANNES 2020.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France(détails en bas de page)	6 779 441,00	69,35%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France(détails en bas de page)	1 247 531,00	12,76%
Autre dépenses(détails en bas de page)	1 749 262,00	17,89%
Total	9 776 234,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	682 637,00	6,98%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	1 356 000,00	13,87%
Apports en industrie (merci de préciser l'origine et la nature) 1	300 000,00	3,07%
Apports en industrie (merci de préciser l'origine et la nature) 2	961 597,00	9,84%
1er coproducteur étranger (merci de préciser le pays)	150 000,00	1,53%
Pré-achat et apport copro de chaîne française 1	1 100 000,00	11,25%
Pré-achat et apport copro de chaîne française 2	350 000,00	3,58%
Pré-achat et apport copro de chaîne française 3	800 000,00	8,18%
Pré-achat et apport copro de chaîne française 4	1 300 000,00	13,30%
Pré-achat et apport copro de chaîne française 5	280 000,00	2,86%
CNC ASR	500 000,00	5,11%
CNC NTP	180 000,00	1,84%
CNC autres (merci de préciser le détail des aides et si automatique ou sélective)	8 000,00	0,08%
Aide régionale demandée	400 000,00	4,09%
Bonus demandé, le cas échéant	100 000,00	1,02%
Autres aides publiques françaises ou étrangères (préciser) 1	750 000,00	7,67%
Sofica 1	550 000,00	5,63%
Autres (préciser)	8 000,00	0,08%
Total	9 776 234,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base de la méthodologie de l'intermédiaire transparent.

DOSSIER N° EX061101 - L'ARCHE DE NOE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
357 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ELIPH PRODUCTIONS

Adresse administrative : 10 RUE BREA
75006 PARIS 6E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame CHRISTINE ROUXEL, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage de fiction d'environ 95 minutes L'ARCHE DE NOÉ, réalisé par Bryan Marciano.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Réalisateur : Bryan Marciano

Auteurs : Bryan Marciano et Noé Debré

Synopsis : Alex, 30 ans, a été condamné à des heures de bénévolat au sein d'un foyer d'hébergement recueillant des jeunes homosexuels rejetés par leurs familles. Avec l'aide de Noëlle, la directrice de l'association, Alex, d'abord réticent, va ensuite tout faire pour aider ces jeunes issus d'horizons très différents à s'accepter tels qu'ils sont et à se réinsérer dans la société. Ce combat sera rude et renverra Alex à ses propres failles.

Commentaires : Bryan Marciano signe un premier long-métrage émouvant sur ce sujet complexe.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	2 665 225,00	88,89%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	0,00	0,00%
Autre dépenses (détails en bas de page)	333 004,00	11,11%
Total	2 998 229,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	119 229,00	3,98%
Crédit d'impôt (estimé)	470 000,00	15,68%
Pay TV cumulés (en cours)	710 000,00	23,68%
Free TV cumulés (en cours)	760 000,00	25,35%
Droits France et Monde cumulés : TF1 Studio / UGC Images (acquis)	550 000,00	18,34%
CNC développement (acquis)	9 000,00	0,30%
Procirep Angoa	22 500,00	0,75%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	357 500,00	11,92%
Total	2 998 229,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEA 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061102 - LE PARFUM VERT

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
356 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BIZIBI

Adresse administrative : 11 RUE DES ARQUEBUSIERS
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur EMMANUEL AGNERAY, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production d'un long-métrage de fiction d'environ 100 minutes LE PARFUM VERT, réalisé par Nicolas Pariser

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - Réalisateur : Nicolas Pariser

Synopsis : En pleine représentation, devant un public médusé, un comédien de la Comédie française est assassiné par empoisonnement. Martin, un des comédiens de la troupe, témoin direct de cet assassinat est bientôt soupçonné par la police et pourchassé par la mystérieuse organisation qui a commandité le meurtre. Aidé par une dessinatrice de bandes dessinées, Claire, Martin cherchera à élucider le mystère de cette mort violente au cours d'un voyage très mouvementé en Europe.

Commentaires : Nicolas Pariser signe un thriller européen porté par un casting prestigieux.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	4 640 165,00	64,70%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	1 694 299,00	23,62%
Autre dépenses (détails en bas de page)	837 691,00	11,68%
Total	7 172 155,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	895 873,00	12,49%
Crédit d'impôt (en cours)	1 081 560,00	15,08%
Apport Coproduction Belgique : Versus Production (acquis)	134 512,00	1,88%
Pay TV : Canal+/Ciné+ cumulés (acquis)	1 351 533,00	18,84%
Free TV : France 2 (acquis)	1 100 000,00	15,34%
Droits France Salle+Vidéo : Diaphana (acquis)	660 000,00	9,20%
Droits Monde part France : Orange Studio (acquis)	202 488,00	2,82%
Aide au développement	4 000,00	0,06%
Pool Soficas (acquis)	510 000,00	7,11%
Crédit d'impôts hongrois - Laokoon Filmgroup (en cours)	284 093,00	3,96%
TV Belgique : RTBF/Proximus cumulés	129 484,00	1,81%
Droits Belgique : O'Brother (acquis)	15 000,00	0,21%
Droits Monde part Belgique : Orange Studio (acquis)	27 612,00	0,38%
Tax Shelter (en cours)	420 000,00	5,86%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	356 000,00	4,96%
Total	7 172 155,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061103 - NENEH SUPERSTAR

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
361 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GAUMONT

Adresse administrative : 30 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Madame Sidonie DUMAS, Directrice Générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage de fiction d'environ 105 minutes NENEH SUPERSTAR, réalisé par Ramzi Ben Sliman

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - Réalisateur : Ramzi Ben Sliman

Synopsis : Née pour danser, Neneh, est une petite fille noire de 12 ans qui rêve de rentrer à l'école de ballet de l'Opéra de Paris. Malgré son enthousiasme, elle va devoir redoubler d'efforts pour s'arracher à sa condition et se faire accepter par la directrice de l'établissement Marianne Belage. Cette dernière est en effet la garante des traditions et porteuse d'un secret qui la relie à la petite ballerine.

Commentaires : Ramzi Ben Sliman signe son second long-métrage après MA REVOLUTION présenté en sélection officielle à la Berlinale de 2016.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	4 680 495,00	86,73%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	0,00	0,00%
Autre dépenses (détails en bas de page)	716 442,00	13,27%
Total	5 396 937,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 799 813,00	33,35%
Crédit d'impôt (acquis - tournage achevé)	1 050 562,00	19,47%
Pay Tv : Canal+ (acquis)	953 172,00	17,66%
Pay TV : Ciné+ (acquis)	181 890,00	3,37%
Free TV : France2 (acquis)	1 000 000,00	18,53%
Pool Soficas (en cours)	50 000,00	0,93%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	361 500,00	6,70%
Total	5 396 937,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061104 - DANS LA FORET SOMBRE ET MYSTERIEUSE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
331 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JE SUIS BIEN CONTENT
Adresse administrative : 35 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur MARC JOUSSET, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage d'animation d'environ 80 minutes DANS LA FORET SOMBRE ET MYSTERIEUSE, réalisé par Vincent Paronnaud et Alexis Ducord

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs - Réalisateurs : Vincent Paronnaud (Winshluss) et Alexis Ducord

Synopsis : Angelo se rêve aventurier et zoologue. Il prend la route en famille pour rendre visite à sa mémé adorée, mal en point. Ses parents l'oublient sur une aire d'autoroute et repartent sans lui.

Abandonné, Angelo décide de couper à travers la forêt pour retrouver les siens.

Il s'enfonce dans ce territoire sombre et mystérieux peuplé d'êtres étranges.

Commentaires : Alexis Ducord (réalisateur de ZOMBILLENIIUM) et Vincent Paronnaud (Winshluss) (coréalisateur de PERSEPOLIS, soutenu par le Fonds de soutien Île-de-France) collaborent ici pour la première fois.

Avis favorable du Comité de lecture Fonds de soutien Cinéma du 27 et 29 septembre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (détails en bas de page)	4 731 469,00	50,31%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (détails en bas de page)	4 330 761,00	46,05%
Autre dépenses (détails en bas de page)	342 342,00	3,64%
Total	9 404 572,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 726 500,00	18,36%
Crédit d'impôt (en cours)	1 550 000,00	16,48%
Apport coproduction France : Gao Shan (acquis)	290 000,00	3,08%
Apport coproduction Luxembourg : Zeilt (acquis)	40 000,00	0,43%
Pay TV : Canal+/Ciné+ cumulés (acquis)	625 000,00	6,65%
Free TV : France3 (acquis)	500 000,00	5,32%
CNC CVS Pilote+Production cumulés (acquis)	240 000,00	2,55%
CNC Bonus (en cours)	420 000,00	4,47%
Sacem Musique (en cours)	8 500,00	0,09%
Eurimages part France (en cours)	375 042,00	3,99%
Media part France (en cours)	60 000,00	0,64%
Procirep Angoa (acquis)	24 000,00	0,26%
Soficas : Cofinova+Cinéventure cumulés (acquis)	400 000,00	4,25%
Droits France : Le Pacte (acquis)	1 000 000,00	10,63%
Droits Monde part France : Urban Distribution (acquis)	166 000,00	1,77%
Film Fund Luxembourg - Développement (acquis)	30 000,00	0,32%
Film Fund Luxembourg - Production (en cours)	1 450 000,00	15,42%
Eurimages part Luxembourg (en cours)	74 030,00	0,79%
Autres aides publiques françaises ou étrangères (préciser) 2	60 000,00	0,64%
Droits Monde part Luxembourg: Urban Distribution (acquis)	34 000,00	0,36%
Aide régionale Île-de-France sollicitée	331 500,00	3,52%
Total	9 404 572,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061157 - NOIRS EN FRANCE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BANGUMI
Adresse administrative : 104 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY
75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame ELODIE BERNARD, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel NOIRS EN FRANCE (100 mn), réalisé par Aurélia Perreau pour France 2.

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Aurélia Perreau et Alain Mabankou

Réalisatrice : Aurélia Perreau

Résumé : La France noire de 2021 racontée comme une trajectoire de vie, au travers de cette galerie de portraits d'hommes et de femmes, aux origines ethniques, sociales et géographiques multiples. Toute la France noire, dans sa richesse, sa diversité et son métissage, sera représentée. Les témoignages se répondront, se confronteront, se mêleront. De l'accumulation de ces points de vue émergerons des expériences partagées par tous les noirs de France. Un commun. Un universel.

Commentaire : Aurélia Perreau est née au Sénégal et a été journaliste aux Etats Unis et en France. Spécialisée dans les sujets de société elle réalise à partir de 2018 des documentaires sur l'art pour France 2 dont le dernier MODELES NOIRS REGARDS BLANCS en 2020. NOIRS EN FRANCE est coécrit avec le romancier Alain Mabankou, prix Renaudeau, Grand Prix de littérature de l'Académie française, professeur à UCLA et titulaire d'une chaire au Collège de France.

Avis favorable du comité de lecture de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	476 820,00	71,38%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	78 000,00	11,68%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	113 196,00	16,95%
Total	668 016,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	69 016,00	10,33%
deuxième diffuseur français (en cours)	15 000,00	2,25%
France 2	415 000,00	62,12%
CNC, cosip automatique	99 000,00	14,82%
Aide IDF demandée	70 000,00	10,48%
Total	668 016,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061158 - LA CHINE DES POSSIBLES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PROGRAM 33

Adresse administrative : 33 RUE TROUSSEAU
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur FABRICE COAT, Président directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LA CHINE DES POSSIBLES (3x52 mn), réalisé par Karim Miské et Ilana Navaro pour Arte.

Dates prévisionnelles : 23 avril 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Karim Miské, Ilana Navaro et Pierre Singaravélou

Réalisateurs : Karim Miské et Ilana Navaro

Résumé : Longtemps la Chine s'est imaginée au centre du monde, sans égale et sans rival. Mais au dix-neuvième siècle, la montée en puissance des Européens rebat les cartes. Confronté à son brutal déclin, l'Empire du milieu passera plus de 150 ans à absorber toutes les idées nouvelles venues des quatre coins du monde pour redevenir ce qu'il fut pendant deux millénaires : la première puissance mondiale.

Commentaire : L'auteur-réalisateur Karim Miské et l'historien Pierre Singaravélou ont déjà écrit ensemble la somme DECOLONISATIONS (3x52m) soutenue par la Région en 2019 et déjà produite par Program 33. Ils sont rejoints dans cette aventure par la réalisatrice Ilana Navaro qui apporte à cette fresque sa sensibilité et sa connaissance des images d'archives déjà à l'oeuvre dans son dernier documentaire JOSEPHINE BAKER pour Arte, BANFF Rockie Award en 2020.

Avis favorable du comité de lecture de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	886 420,00	63,76%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	229 844,00	16,53%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	273 921,00	19,70%
Total	1 390 185,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	201 185,00	14,47%
autres ventes en Europe	96 000,00	6,91%
Arte	500 000,00	35,97%
CNC, cosip automatique	253 000,00	18,20%
Procirep Angoa	30 000,00	2,16%
Aide IDF demandée	100 000,00	7,19%
Media diffusion (en cours)	150 000,00	10,79%
Arte distribution	60 000,00	4,32%
Total	1 390 185,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061159 - MAUVAISES FILLES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
29 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DE L'OEIL SAUVAGE

Adresse administrative : 10 RUE DENFERT ROCHEREAU
84160 CADENET

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame VERONIQUE PUVILLAND, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel MAUVAISES FILLES (70 mn) réalisé par Emérance Dubas pour Via 93.

Dates prévisionnelles : 21 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteure- réalisatrice : Emérance Dubas

Résumé : Quatre femmes partagent un même secret. Pourtant, elles ne se connaissent pas. Au fil de la relation que tisse la réalisatrice avec elles, Édith, Michèle, Éveline et Fabienne brisent le silence et révèlent les conditions humiliantes faites aux filles qui, comme elles, ont été placées en maison de correction. Le film raconte l'histoire douloureuse des Magdalene Sisters françaises, mais aussi leur incroyable force de vie.

Commentaire : Emérance Dubas a une expérience solide dans l'audiovisuel notamment comme coauteure de documentaires sur l'histoire, l'art et l'archéologie. Elle a aussi coréalisé avec Anne Andreu un documentaire pour Arte en 2012 L'IMPRESSIONISME, ELOGE DE LA MODE et des portraits d'artistes pour des institutions muséales.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	107 538,00	55,49%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	53 124,00	27,41%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	33 130,00	17,10%
Total	193 792,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	26 891,00	13,88%
Bip Tv	10 400,00	5,37%
France 3 Pays de Loire	26 326,00	13,58%
Via 93	2 825,00	1,46%
CNC, cosip automatique	35 000,00	18,06%
Procirep Angoa	18 350,00	9,47%
Aide IDF demandée	29 000,00	14,96%
Région Sud	25 000,00	12,90%
Ciclic	10 000,00	5,16%
Région Pays de Loire	10 000,00	5,16%
Total	193 792,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061160 - LE MONDE ET SA PROPRIETE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARCHIPEL 33
Adresse administrative : 52 RUE CHARLOT
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur DENIS FREYD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LE MONDE ET SA PROPRIÉTÉ (3X52 mn) réalisé par Gérard Mordillat et Christophe Clerc pour Arte.

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Gérard MORDILLAT, Christophe CLERC et Bertrand ROTHE

Réalisateurs : Gérard MORDILLAT et Christophe CLERC

Résumé : La propriété constitue un enjeu social, économique, politique et philosophique déterminant dans le monde actuel. Gérard Mordillat et Christophe Clerc interrogeront une quinzaine de chercheuses et chercheurs de différents pays, de différentes cultures afin de faire partager aux spectatrices et aux spectateurs leurs réflexions, leurs doutes, leurs hypothèses pour mieux comprendre comment la propriété structure ou divise nos sociétés.

Commentaire : Après l'immense succès de la trilogie autour des origines de la chrétienté (Corpus Christi, L'origine du christianisme et L'Apocalypse) Gérard Mordillat renoue avec cette forme très ambitieuse et rigoureuse de documentaire d'interviews rassemblant les meilleurs spécialistes mondiaux. Il coréalise cette fois avec Christophe Clerc, avocat et enseignant à Science Po Paris. Il intervient auprès du Parlement européen, de la Commission européenne et de la Confédération européenne des syndicats sur les questions de régulation du capitalisme financier et a récemment publié un rapport de référence pour

l'Organisation internationale du travail sur les modèles de gouvernement d'entreprise dans le monde.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	624 017,49	73,50%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	60 704,66	7,15%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	164 317,32	19,35%
Total	849 039,47	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	96 839,47	11,41%
Arte	390 000,00	45,93%
CNC, cosip automatique	155 000,00	18,26%
Procirep Angoa	27 200,00	3,20%
Crédit d'impôt (en cours)	80 000,00	9,42%
Aide IDF demandée	100 000,00	11,78%
Total	849 039,47	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEc 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061161 - LE MYSTÈRE JEANNE D'ARC

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PROGRAM 33

Adresse administrative : 33 RUE TROUSSEAU
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur FABRICE COAT, Président directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LE MYSTÈRE JEANNE D'ARC (90 mn), réalisé par Antoine DE MEAUX et Sarry LONG pour France 2.

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur : Antoine DE MEAUX

Réalisateurs : Antoine DE MEAUX et Sarry LONG

Résumé : 1456. 25 ans après la mort de Jeanne d'Arc sur le bûcher, un procès en réhabilitation est ouvert. Véritable détective, Jean Bréhal, Grand Inquisiteur de France, va reconstituer le puzzle de la courte vie de Jeanne, en interrogeant aussi bien ses compagnons d'armes que ses juges. De Domrémy à Rouen, une enquête haletante, entre le religieux et le politique. Docu-fiction en animation 3D, Le Mystère Jeanne d'Arc dessine le portrait d'une jeune femme à l'incroyable destin.

Commentaire : après les succès d'audience des documentaires faisant appel aux images de synthèse LE DERNIER GAULOIS et NOTRE-DAME DE PARIS tous deux soutenus par la Région, Program 33 applique cette même démarche avec des outils techniques toujours plus perfectionnés au personnage Jeanne d'Arc afin de confronter le mythe aux connaissances historiques avérées. La réalisation ce troisième volet a été confié à Antoine de Meaux, spécialisé dans les documentaires historiques et culturels et à Sarry Long, graphiste et animateur, qui avait déjà assuré la direction artistique de NOTRE-

DAME DE PARIS.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 625 148,56	75,60%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	175 850,00	5,06%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	671 649,44	19,34%
Total	3 472 648,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	466 554,00	13,44%
coproducteur français Circus	200 000,00	5,76%
AT Production coproducteur belge	10 000,00	0,29%
France 2	1 530 000,00	44,06%
RTBF	15 000,00	0,43%
autres ventes en Europe	45 000,00	1,30%
CNC, cosip automatique	214 500,00	6,18%
CNC développement	25 000,00	0,72%
CNC CVS	250 000,00	7,20%
Procirep Angoa	20 100,00	0,58%
Aide régionale IDF demandée	100 000,00	2,88%
tax Shelter belge	89 000,00	2,56%
Fonds Wallonie	25 000,00	0,72%
Arte distribution	125 000,00	3,60%
Media diffusion	357 494,00	10,29%
Total	3 472 648,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061162 - LA FABRIQUE DE LA SOUFFRANCE ANIMALE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOVA PRODUCTION
Adresse administrative : 10-12 RUE MAURICE GRIMAUD
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur EMMANUEL HOOG, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LA FABRIQUE DE LA SOUFFRANCE ANIMALE (90 mn) réalisé par Caroline du Saint pour Arte.

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteure - réalisatrice : Caroline du Saint

Résumé : 85% des animaux vivant sur terre sont des animaux d'élevage. Chaque année, 70 milliards d'animaux sont mutilés à la naissance, engraisés, entassés dans des fermes usines sans jamais voir le jour, puis finalement abattus. L'élevage industriel est à l'origine d'une souffrance sans précédent. Le vivant a été oublié, invisibilisé, au profit d'une industrialisation qui détruit tout sur son passage.

Commentaire : Caroline du Saint est journaliste, auteure, rédactrice en chef et réalisatrice. Elle a réalisé plusieurs documentaires d'investigation pour Canal + comme ESPAGNE LE SCANDALE DES BEBES VOLES (2011), HUGO CHAVEZ LE GRAND MENSONGE (2012) ou encore JUAN CARLOS LE CREPUSCULE D'UN ROI (2014). Son dernier film MATTEO MESSINA DENARO, LE DERNIER PARRAIN DE LA MAFIA est disponible depuis août 2020 sur Netflix.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	307 209,00	66,07%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	76 500,00	16,45%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	81 269,00	17,48%
Total	464 978,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	56 828,00	12,22%
Wanted story coproducteur français	15 000,00	3,23%
Arte	230 000,00	49,46%
Public Sénat (en cours)	7 500,00	1,61%
RTBF (en cours)	6 000,00	1,29%
CNC, cosip automatique	89 650,00	19,28%
Procirep Angoa	10 000,00	2,15%
Aide IDF demandée	50 000,00	10,75%
Total	464 978,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061165 - LES BARDES DE NEWARK

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TS PRODUCTION
Adresse administrative : 3 CITE D'HAUTEVILLE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame MILENA POYLO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LES BARDES DE NEWARK (60 mn), réalisé par Stephen Faigenbaum pour Arte.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - réalisateur : Stephen Faigenbaum

Résumé : Newark est une petite ville au passé ouvrier, un modèle réduit de l'Amérique qui a connu des jours meilleurs. Le film raconte l'histoire de deux familles de Newark, l'une afro-américaine, l'autre juive dont les destinées ont été forgées par la ville. Leurs trajectoires épousent sa prospérité comme son déclin, celle d'un vendeur d'assurances sans instruction et d'un poète qui luttait contre l'oubli, car sans mémoire il ne peut y avoir de justice.

Commentaire : Stephen Faigenbaum est auteur, réalisateur, producteur de documentaires comme de fictions et vidéaste expérimental. Il a réalisé des courts métrages et films institutionnels ainsi qu'un documentaire pour le cinéma sur la fin du rêve américain CITY OF DREAMS en 2018, déjà produit par TS production.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	191 688,00	54,59%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	63 471,00	18,07%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	95 996,00	27,34%
Total	351 155,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	18 155,00	5,17%
Arte	150 000,00	42,72%
Arte distribution	9 000,00	2,56%
autres ventes (en cours)	37 000,00	10,54%
CNC, cosip automatique	65 000,00	18,51%
Procirep Angoa	14 000,00	3,99%
Crédit d'impôt (en cours)	13 000,00	3,70%
Aide IDF demandée	45 000,00	12,81%
Total	351 155,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061166 - DE L'OMBRE A LA LUMIERE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
68 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES GROS FILMS
Adresse administrative : 128 RUE LA BOETIE
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MICHAEL JEREMIASZ, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel DE L'OMBRE A LA LUMIERE (90mn), réalisé par PHILIPPE FONTANA pour Canal +.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteur - réalisateur : Philippe Fontana

Résumé : De l'ombre à la lumière raconte 150 ans de luttes des personnes handicapées pour avoir le droit d'être des sportifs et devenir des grands champions comme les autres. Le film décrypte cette histoire dans sa dimension sportive, humaine, politique et sociale. Il donne la parole à de grands acteurs de ce mouvement qui depuis ses débuts s'attache à défendre un principe universel : l'égalité entre tous.

Commentaire : auteur, réalisateur, producteur, fondateur de la société Les gros films, Philippe Fontana a d'abord réalisé des courts métrages de fiction avant de venir au documentaire, en se spécialisant sur les thèmes du handicap et des migrations dont traitaient ses deux derniers films VENUES D'AILLEURS et MARE AMARUM diffusés sur Arte. Il a par ailleurs réalisé une série documentaire au long cours sur l'insertion scolaire et professionnelle de jeunes en situation de handicap, pour l'Education Nationale.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	342 259,00	61,98%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	146 300,00	26,49%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	63 633,00	11,52%
Total	552 192,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Canal +	140 000,00	25,35%
Aide IDF demandée	80 000,00	14,49%
Agence nationale du sport	200 000,00	36,22%
Ulule crowdfunding	132 192,00	23,94%
Total	552 192,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061167 - C'ÉTAIT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIECLE PRODUCTIONS

Adresse administrative : 49 RUE DE TURENNE
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur GEORGES-MARC BENAMOU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel C'ÉTAIT LA GUERRE D'ALGÉRIE (5x52mn) réalisé par Georges-Marc Benamou, Marie-Pierre Camus, Mickaël Gamrasni et Stéphane Benhamou pour France 2.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs : Georges-Marc Benamou, Benjamin Stora et Marie-Pierre Camus

Réalisateurs : Georges-Marc Benamou, Marie-Pierre Camus, Mickaël Gamrasni et Stéphane Benhamou

Résumé : Soixante ans ont passé et la Guerre d'Algérie continue de hanter les mémoires françaises autant qu'algériennes. C'est pourquoi notre projet répond à une nécessité : raconter la guerre d'Algérie sans tabou, et dans sa globalité, avec cette saga de cinq heures. Ouvrir enfin toutes les archives, revenir sur toutes les zones d'ombres et récolter les derniers témoignages exclusifs.

Commentaire : cette entreprise collective qui ambitionne de devenir un programme de référence à l'occasion du sixantième anniversaire des accords d'Evian est basée sur le travail de Georges-Marc Benamou, auteur réalisateur et producteur spécialisé dans l'histoire contemporaine et la politique françaises, qui a déjà réalisé LES VIES D'ALBERT CAMUS soutenu par la Région en 2020 et ORAN LE MASSACRE OUBLIE en 2018, et de l'historien Benjamin Stora, spécialiste de l'histoire de Magreb et du Moyen Orient, auteur de très nombreux ouvrages et qui a enseigné dans des universités du monde entier

et a présidé le Musée national de l'immigration en France de 2015 à 2020.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	1 978 438,25	79,95%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	7 750,00	0,31%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	488 393,55	19,74%
Total	2 474 581,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	174 221,80	7,04%
ECPAD	112 360,00	4,54%
France 2	1 590 000,00	64,25%
deuxième diffuseur français (en cours)	95 000,00	3,84%
CNC, cosip automatique	280 000,00	11,32%
Procirep Angoa	48 000,00	1,94%
Aide IDF demandée	100 000,00	4,04%
DMRA	75 000,00	3,03%
Total	2 474 581,80	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061168 - SUR LES TRACES DES PLANTES CHINOISES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-2764-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
58 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : YUZU PRODUCTIONS

Adresse administrative : ALAIN BASTIDE
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur CHRITIAN POPP, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel SUR LES TRACES DES PLANTES CHINOISES réalisé par Romain Franklin et François Reinhardt pour Arte.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2021 - 19 novembre 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auteurs - réalisateurs : François Reinhardt et Romain Franklin

Résumé : la politique que mène la Chine au Xinjiang à l'égard de la population Ouïghour s'apparente à un génocide : plus d'un million de personnes emprisonnées arbitrairement, torture, travail forcé, destruction culturelle, « rééducation » des enfants comme des adultes - séparés les uns des autres -, stérilisations forcées... Ce film va méthodiquement exposer les faits et l'ampleur de cette répression, et donner des clefs pour comprendre les raisons et les enjeux de ce crime contre l'humanité.

Commentaire : Romain Franklin a été douze ans correspondant de Libération en Chine. Il est un des rares journalistes français à parler couramment mandarin d'où sa profonde connaissance du pays. Il est le co-auteur de LE MONDE SELON XI JINPING diffusé sur ARTE en 2018 réactualisé pour une diffusion en été 2021.

François Reinhardt, réalisateur et co-auteur, a vécu en Chine à Pékin, comme grand reporter cameraman, de 2006 à 2009. A plusieurs reprises, il a raconté de la Chine ce qu'elle n'aime pas que l'on montre : les révoltes paysannes face aux expropriations forcées COLERES DE CHINE en 2008, l'espionnage industriel LE DRAGON A MILLE TETES (2016) et la surveillance des minorités ethniques LE POISON

JAUNE (2019).

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel de la 3e session 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	207 852,00	44,81%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	126 653,00	27,30%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	129 350,00	27,89%
Total	463 855,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	25 627,50	5,52%
Découpages coproducteur français	20 627,50	4,45%
Arte	140 000,00	30,18%
LCP	7 000,00	1,51%
autres ventes Europe	117 000,00	25,22%
CNC, cosip automatique	73 500,00	15,85%
Procirep Angoa	12 100,00	2,61%
Aide IDF demandée	68 000,00	14,66%
Total	463 855,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEAC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061237 - WALTER

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
86 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINETEEVE

Adresse administrative : 82 RUE DE RIVOLI
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Madame CATHERINE CAHEN, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo Walter

Dates prévisionnelles : 26 février 2021 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : Cinétévé Experience est un label indépendant spécialisé dans la production d'œuvres interactives depuis plus de 10 ans. Avec une approche innovante de la création numérique et grâce à une équipe dédiée le label porte des projets aux formes multiples et singulières.

Présentation du jeu : Walter c'est l'histoire d'un projet d'invasion de la terre qui ne se passe pas comme prévu. D'un petit bonhomme qui ne fait rien comme les autres. Mais c'est surtout l'histoire d'une rencontre, une histoire d'amitié entre vous et un être peut-être pas si différent finalement. Walter se positionne dans la famille des jeux narratifs et indépendants. Walter est un jeu muet. Le personnage parle dans un langage qui nous est inaudible, semblable, de notre oreille, à des séries d'onomatopées.

Jeu narratif en réalité augmentée pour mobiles (4 épisodes de 30 mn) - PEGI 12

Date prévisionnelle de sortie du jeu : 1er épisode mars 2022, 2ème épisode 2ème juin 2022, etc

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	753 184,00	97,37%
Dépenses de production hors Île-de-France	20 350,00	2,63%
Total	773 534,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	303 134,00	39,19%
1er coproducteur français	200 000,00	25,86%
CNC autres	60 000,00	7,76%
Autres collectivités locales (Préciser le type d'aide)	12 000,00	1,55%
Fonds privés, Fondations, mécénat	100 000,00	12,93%
Fonds privés, Fondations, mécénat	12 000,00	1,55%
Avance remboursable région IDF sollicitée	86 400,00	11,17%
Total	773 534,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061238 - VESTIGE

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
145 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOUZE DIXIEMES

Adresse administrative : 8 RUE GODILLOT
93400 SAINT-OUEN

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame SARAH HOURCADE, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo VESTIGE

Dates prévisionnelles : 21 juin 2021 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : Douze Dixièmes a été créé en 2017 par 7 associés, Au cours des dernières années, le studio a travaillé à la production de son premier jeu Shady Part of Me sorti le 10 décembre 2020.

Présentation du jeu : Il s'agit de leur 2ème jeu produit - Shady Part of me, leur 1er jeu a été soutenu par la Région en novembre 2018 (55 000 €) et a bénéficié de l'accompagnement mis en place par la Région et mené par Capital games. Ce jeu a été récompensé par le Pégase du « Meilleur 1^{er} jeu » en 2021.

Vestige est un jeu de plate-formes d'action et aventure qui se déroule dans un univers de science-fiction haut en couleurs. Le joueur, enfermé dans un vaisseau arche immense est pris en otage par des intelligences artificielles. Il devra réussir à réunifier les différents corpus du bâtiment afin d'enclencher le programme de dissémination et, peut-être, sauver les habitants du vaisseau. Facile à prendre en main, le jeu fait appel à la virtuosité du joueur par sa difficulté croissante qui l'invite à passer maître dans son utilisation des mécaniques de jeu.

Jeu d'aventure de plateformes pour pc et consoles - PEGI 13

Date prévisionnelle de sortie du jeu : septembre 2023

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	1 610 900,00	100,00%
Total	1 610 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	300 900,00	18,68%
CNC autres	150 000,00	9,31%
BPI	200 000,00	12,42%
Avance remboursable Région IDF sollicitée	145 000,00	9,00%
Fonds privés, Fondations, mécénat	815 000,00	50,59%
Total	1 610 900,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061242 - THE WRECK

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
29 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TPH THE PIXEL HUNT
Adresse administrative : 35 RUE CHANZY
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur FLORENT MAURIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo THE WRECK

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : The Pixel Hunt est un studio spécialisé dans la production de « jeux du réel ». Ils ont réalisé des titres traitant de faits historiques (Sauvons le Louvre), de questions de société (Jeu d'influences, Vous êtes Anarchiste, Zero Impunity), ou, plus récemment, les migrations internationales forcées (Enterre-moi, mon Amour). Ils ont la conviction que le réel est plein d'histoires qui méritent d'être racontées et que le jeu vidéo est un média incroyable pour le faire.

Présentation du jeu : Dans The Wreck, vous allez avoir un accident de voiture. Comme vous le comprenez rapidement, il est trop tard pour éviter la catastrophe. La seule chose que vous pouvez encore faire, c'est regarder autour de vous, observer les objets que la violence de l'impact envoie dans les airs. A chaque fois que votre regard s'arrête suffisamment sur un détail, un fragment de souvenir vous revient. Qui êtes-vous ? Comment vous êtes-vous retrouvée dans cette situation ? Comme vous allez vous en rendre compte, vous avez perdu le contrôle de votre vie, il y a longtemps déjà. Serez-vous retrouver du sens dans le chaos et un chemin vers la liberté ?

Jeu pour pc (mais possibilité d'un portage sur consoles dans un 2ème temps) - PEGI 12

Date prévisionnelle de sortie du jeu : février 2022

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	135 562,00	28,22%
Dépenses de production hors Île-de-France	81 952,00	17,06%
Dépenses déjà engagées à la date de la demande	262 871,00	54,72%
Total	480 385,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	38 059,00	7,92%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	58 326,00	12,14%
CNC autres	75 000,00	15,61%
Fonds privés, Fondations, mécénat	230 000,00	47,88%
Autres (préciser)	49 000,00	10,20%
Avance remboursable Région IDF sollicitée	30 000,00	6,24%
Total	480 385,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061243 - NEBULAE

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NORTHERN LIGHTS ENTERTAINMENT
SAS
Adresse administrative : 12 RUE DE MIROMESNIL
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame JULIE BONNECARRERE, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo NEBULAE

Dates prévisionnelles : 26 février 2021 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : Startup dans le jeu-vidéo créée en octobre 2018, basée à Paris, Northern Lights Entertainment rassemble une équipe paritaire de 9 personnes. Leur objectif : inviter au voyage au sein d'histoires fascinantes où s'expriment des problématiques sociétales/politiques/environnementale bien réelles! Nebulae (www.nebulae.world), est le premier jeu produit de l'entreprise, et incarne les valeurs de cette dernière. C'est un jeu vidéo de sciences fiction mêlant expérimentation politique et combat spatial au sein d'une galaxie en proie à une menace environnementale.

Présentation du jeu : Nebulae est un jeu d'astro politique - stratégie massivement multijoueur, mêlant politique, gestion environnementale et combat spatial.

Les joueurs incarnent des gouverneurs de planètes dans une galaxie environnementalement menacée. Ils sont tous citoyens de régimes politiques divers (démocraties, monarchies, totalitarismes...), dont ils détiennent collectivement le contrôle économique, politique, diplomatique et militaire.

Jeu multijoueurs pour mobile - PEGI 16

Date prévisionnelle de sortie du jeu : Prétest : fin novembre 2022

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	825 778,00	85,12%
Dépenses de production hors Île-de-France	30 000,00	3,09%
Dépenses déjà engagées à la date de la demande	114 322,00	11,78%
Total	970 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	32 078,00	3,31%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	25 427,00	2,62%
CNC autres	100 000,00	10,31%
BPI	170 000,00	17,52%
Fonds privés, Fondations, mécénat	100 000,00	10,31%
Fonds privés, Fondations, mécénat	400 000,00	41,23%
Préventes et minima garanti	42 595,00	4,39%
Avance remboursable Région IDF sollicitée	100 000,00	10,31%
Total	970 100,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061245 - POSTMAN

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
33 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APPERTURE
Adresse administrative : 9 TER RUE AUGUSTE BARBIER
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur CAMILLE MIREY, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo POSTMAN

Dates prévisionnelles : 14 décembre 2020 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : Apperture est une société créée en 2015. Son activité historique repose sur la prestation de services et l'innovation dans le développement de contenus 3D interactifs. Apperture souhaite désormais développer une branche dédiée aux jeux vidéo, et le projet présenté, PostMan, revêt un enjeu stratégique majeur pour l'entreprise. La réussite de PostMan permettrait d'accélérer le développement de cette branche, mais également de capitaliser sur l'expérience acquise pour améliorer les compétences générales de leurs équipes.

Présentation du jeu : PostMan est le 1er jeu développé par Apperture. Il s'agit d'un jeu de plate-formes se basant sur la livraison d'objets divers aux habitants d'une île. Il s'agit d'incarner un robot arrivant sur une île et qui doit aider les habitants en commençant comme postier avant rapidement de devenir "le robot à tout faire". Le jeu, qui véhicule un message d'entraide dans un charmant village insulaire, se veut résolument léger et positif afin de toucher son cœur de cible (les 7-12 ans) tout en ambitionnant de modifier la structure traditionnelle du jeu de plateforme pour proposer une évolution logique du genre. Il y a différents degrés de missions, qui sont successivement débloqués. L'environnement coloré et l'atmosphère chaleureuse du jeu sont un clin d'oeil aux jeux de plateformes des années 1990.

Jeu de plateforme, exploration et aventure pour pc et consoles - PEGI 7

Date prévisionnelle de sortie du jeu : février 2022

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	165 500,00	68,96%	Apports société de production	206 900,00	86,21%
Dépenses déjà engagées à la date de la demande	74 500,00	31,04%	Avance remboursable Région IDF sollicitée	33 100,00	13,79%
Total	240 000,00	100,00%	Total	240 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061249 - OUT OF THE NIGHT

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARE-ED

Adresse administrative : 10 RUE MONTCALM
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame STEPHANIE BLANC, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo OUT OF THE NIGHT

Dates prévisionnelles : 10 décembre 2020 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : La S.A.S CAREED a été fondée en mai 2019 par deux rééducateurs travaillant auprès de personnes en situation de handicap : Stéphanie BLANC, orthoptiste et Benjamin NUNES, ergothérapeute, afin d'allier les compétences de rééducateurs de terrain à celles d'un studio de développement pour porter un projet de gaming inclusif. En effet, selon l'OMS, 1 personne sur 6 dans le monde présente un handicap sensoriel (déficience visuelle, auditive) cognitif (troubles de l'attention, de la mémoire) ou moteur (hémiplégie, tétraplégie). Trop de personnes n'ont pas ou peu accès aux jeux vidéo à cause de leur handicap. Des initiatives existent pour rendre les outils de jeu plus accessibles (manettes adaptées, options d'accessibilité) mais c'est encore insuffisant. C'est la raison pour laquelle Stéphanie Blanc et Benjamin Nunes ont créé Careed.

Présentation du jeu : Out of the night est le 1^{er} jeu créé par la société. C'est un jeu d'aventure sans système de mort ni défaite. Le personnage principal Camille doit rétablir l'équilibre entre le monde des rêves et celui du réel au cours d'un voyage initiatique où elle devra collecter des artefacts et en éviter d'autres, dans 4 mondes oniriques correspondant aux 4 niveaux de jeu. Le jeu sera paramétrable en fonction de différents types de handicaps : moteur, sensoriel et cognitif grâce à un menu d'accessibilité complet et innovant et un gameplay étudié en amont pour supporter ces options d'accessibilité.

Jeu de plateformes d'aventure pour consoles et pc - PEGI 7

Date prévisionnelle de sortie du jeu : juin 2023

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	985 000,00	100,00%
Total	985 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	1 000,00	0,10%
BPI	230 000,00	23,35%
Fonds privés, Fondations, mécénat	480 000,00	48,73%
Fonds privés, Fondations, mécénat... (merci de préciser le détail des demandes et/ou confirmations)	174 000,00	17,66%
Autres (préciser)	100 000,00	10,15%
Total	985 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061251 - ANOTHER FISHERMAN'S TALE

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INNERSPACE VR FRANCE

Adresse administrative : 8 RUE GODILLOT
93400 SAINT OUEN SUR SEINE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur RICHARD TURCO, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo ANOTHER FISHERMAN'S TALE

Dates prévisionnelles : 10 décembre 2020 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : Créé en décembre 2016, Innerspace (SAS) est un des tout premiers studios dédiés à la création de contenu ludique et narratif exclusivement pour la réalité virtuelle.

Jeux déjà produits : Firebird series (2016), La malédiction du Corsaire (VR 2018), A fisherman's Tale (puzzle-game narratif 2019), The Maskmaker sorti le 21 avril 2021 (et soutenu par la RIF 74900€)

Directeur créatif : Balthazar Auxière

Présentation du jeu : Ce jeu est le deuxième épisode de la franchise Another fisherman's tale, l'un des jeux narratifs VR les plus populaires. Il se situe dans le futur de la première aventure. Dans un petit musée maritime, une salle des maquettes retraçant plusieurs moments clés de la vie de Robert le Pêcheur - personnage principal de A Fishermans Tale devient le théâtre d'une nouvelle aventure en VR à travers la découverte par sa petite-fille de son journal personnel. Le joueur est immergé au coeur de l'histoire croisée entre deux personnages (Nina et Robert) se questionnant sur le sens qu'on peut donner à sa vie.

Jeu d'aventure en vr pour oculus quest, pc, playstation vr – narrative puzzle game - PEGI 10

Date prévisionnelle de sortie du jeu : début 2023

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	829 518,00	95,75%
Dépenses de production hors Île-de-France	36 839,00	4,25%
Total	866 357,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	1 357,00	0,16%
1er coproducteur étranger (merci préciser le pays)	615 000,00	70,99%
CNC autres	170 000,00	19,62%
Avance remboursable Région IDF sollicitée	80 000,00	9,23%
Total	866 357,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061252 - MISSING

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
53 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HIVER PROD

Adresse administrative : 4 AV DU BEL AIR
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur NICOLAS PELLOILLE-LOUDART, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo MISSING

Dates prévisionnelles : 13 décembre 2020 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : Hiver prod est un studio indépendant fondé en 2010 qui développe et réalise des jeux narratifs et des expériences pour les nouveaux médias. Elle a déjà créé plusieurs jeux vidéo en prises de vues réelles (Ordesa) et réalise en parallèle des contenus pour le compte d'agences publicitaires et de web agency, Elle propose également ses services en Game design et en narrative design sur des jeux et des expériences interactives,

Société déjà soutenue : 71 000€ pour le jeu L'histoire d'un roi (jeu sonore session 2018).

Présentation du jeu : Pour résoudre le mystère de la disparition d'Alexander, vous disposez de son journal et des emplacements où il a été vu pour la dernière fois. Par l'intermédiaire de google street view, vous marchez dans ses pas. Lieu après lieu, vous remontez le fil, pour comprendre comment il s'est évanoui dans la nature. L'essentiel du jeu se déroule sur le blog de Victor, le cousin d'Alexander. Il s'agit d'un journal de bord, où Victor relate son enquête. Le blog est composé de photos, de courts articles, d'échanges, d'extrait de cartes, de mails, de notes de carnet, de témoignages et des derniers lieux où s'est rendu son cousin. L'histoire est découpée en une trentaine de chapitres qui se déverrouillent à chaque résolution d'énigmes, de mystères à résoudre...

Jeu de réflexion, d'enquête sur google street view pour pc et mobiles - PEGI 12

Date prévisionnelle de sortie du jeu : juin 2022

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	287 120,00	89,41%
Dépenses de production hors Île-de-France	15 140,00	4,71%
Dépenses déjà engagées à la date de la demande	18 866,00	5,87%
Total	321 126,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	40 000,00	12,46%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	18 866,00	5,87%
Apports en industrie (préciser l'origine et la nature)	38 760,00	12,07%
CNC autres	45 000,00	14,01%
Autres collectivités locales (Préciser le type d'aide)	30 000,00	9,34%
Avance remboursable Région IDF sollicitée	75 000,00	23,36%
Fonds privés, Fondations, mécénat	13 500,00	4,20%
Autres (préciser)	60 000,00	18,68%
Total	321 126,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX061254 - THE UNBOXING

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)

Délibération Cadre : CR2018-004 du 15/03/2018

Imputation budgétaire : 903-312-2745-131015-300

Action : 13101503- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
54 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BELLE GAMES
Adresse administrative : 70 RUE VASCO DE GAMA
75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur LAURENT CHECOLA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo THE UNBOXING

Dates prévisionnelles : 9 décembre 2020 - 19 novembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur du jeu vidéo, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution pour les aides précitées.

Description :

Présentation de la société : La Belle Games a été fondée en 2000 par Thibaut de Corday, producteur de films documentaires, Cédric Bache, un vétéran de la scène indie et Laurent Checola qui, après une première carrière de journaliste au Monde, a fondé La Belle et coorganise le festival IndieCade Europe. La société a été soutenue en 2018 pour la création du jeu Frankenstein l'étranger (56 000 €).

Présentation du jeu : Dans The Unboxing, le joueur va incarner une boîte en carton dont il ignore le contenu. Tout au long de son expérience de jeu, le joueur sera témoin de son périple, passant de mains en mains, tel un passage de relais, de lieux en lieux, jusqu'en bout de course découvrir ce qu'elle contient.

Jeu de plates-formes, aventures narratives en 2D pour pc (plateforme steam), consoles (portage switch éventuel) et mobiles (apple arcade), pour un public de joueurs occasionnels – moteur de jeu multiplateforme : Unity – durée de l'expérience : 3h - PEGI 7

Date prévisionnelle de sortie du jeu : août 2022

Avis favorable du Comité de sélection Jeu Vidéo du 20 octobre 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de production en Île-de-France	276 205,00	78,92%
Dépenses de production hors Île-de-France	68 775,00	19,65%
Autres (préciser)	5 020,00	1,43%
Total	350 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports société de production	50 000,00	14,29%
1er coproducteur français	150 000,00	42,86%
CNC autres	80 000,00	22,86%
Avance remboursable région IDF sollicitée	70 000,00	20,00%
Total	350 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 21010361 - FESTIVAL PIDS - 8ÈME ÉDITION - 2022

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	210 000,00 € TTC	19,05 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ENGHIEEN LES BAINS
Adresse administrative : 57 RUE DU G N RAL DE GAULLE
95880 ENGHIEEN LES BAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame CAMILLE CORTAY, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 8ÈME ÉDITION DU FESTIVAL PIDS

(Paris Images Digital Summit)

Du 26 au 29 janvier 2022 au Centre des Arts à Enghien-les-Bains

Dates prévisionnelles : 7 septembre 2021 - 29 janvier 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article 29 du RBF).

Description :

Manifestation professionnelle consacrée aux effets visuels numériques dans le cinéma. Depuis 8 ans, sous l'impulsion du CNC, cette manifestation s'est regroupée avec d'autres sous la bannière internationale du "Paris Image" afin d'avoir plus de visibilité.

Initiée par l'ex-Commission du Film d'Île-de-France, cette manifestation est un rendez-vous pour les professionnels du secteur des effets visuels numériques organisé par le Centre des Arts d' Enghien-les-Bains. Depuis 2019, le CDA a développé un volet grand public ainsi qu'un travail spécifique avec des lycéens de la ville. En 2022, cette manifestaion aura une forme hybride (présentiel & distanciel)

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- ENGHIE-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	70 000,00	33,33%
Frais techniques	30 000,00	14,29%
Communication	30 000,00	14,29%
Rémunération des personnels	80 000,00	38,10%
Total	210 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Billetterie	18 000,00	8,57%
Ville d'Enghien (acquis)	60 000,00	28,57%
Région IdF (sollicitée)	40 000,00	19,05%
CD 95 (EC)	20 000,00	9,52%
CNC (EC)	15 000,00	7,14%
Autres produits	57 000,00	27,14%
Total	210 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010360 - FESTIVAL CHERIES, CHERIS - 27EME EDITION - 2021

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	67 000,00 € TTC	29,85 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RAINBOW SUBMARINE
Adresse administrative : 5 RUE PIERRE L'ERMITE 75018 PARIS
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Laurent BOCAHUT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 27EME EDITION DU FESTIVAL CHERIES, CHERIS

Du 20 au 30 novembre 2021

MK2 Beaubourg, Bibliothèque, Quai de Loire à Paris et en IdF en 2022

Dates prévisionnelles : 14 septembre 2021 - 30 novembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article 29 du RBF).

Description :

Festival du cinéma LGBTQ+++ qui propose des films en avant-première, une compétition, un panorama, des rétrospectives et des rencontres avec des réalisateurs. Le festival se déroule principalement à Paris (dans 3 cinémas MK2), avec une diffusion en avant-première des films primés courant 2022 en IdF.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de fonctionnement	7 000,00	10,45%
Logistique	16 000,00	23,88%
Communication	17 000,00	25,37%
Location films	10 000,00	14,93%
Missions réceptions	8 000,00	11,94%
Autres charges de gestion courante	9 000,00	13,43%
Total	67 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF (sollicitée)	20 000,00	29,85%
Ville de Paris (EC)	20 000,00	29,85%
DRAC IdF (EC)	7 000,00	10,45%
DILCRAH	7 000,00	10,45%
Recettes propres	13 000,00	19,40%
Total	67 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010363 - FESTIVAL JOURNEES CINEMATOGRAPHIQUES - 22EME EDITION - 2022

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	174 000,00 € TTC	8,62 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINEMA L ECRAN

Adresse administrative : 14 PAS DE L'AQUEDUC
93200 ST DENIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Claudie GILLOT DUMOUTIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 22EME EDITION DU FESTIVAL JOURNEES CINEMATOGRAPHIQUES

Du 3 au 14 février 2022 dans 4 cinémas (St-Denis, St-Ouen, Aubervilliers, La Courneuve)

Dates prévisionnelles : 9 septembre 2021 - 14 février 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article 29 du RBF).

Description :

Le festival se renouvelle chaque année en programmant des films inédits d'auteurs émergents et des classiques de réalisateurs confirmés sur une thématique sociétale. En 2022, il y aura plusieurs thèmes : l'homme face à la machine, le plaisir du jeu et l'aventure au cinéma. Le festival met en place de nombreux partenariats associatifs et il organise une master-class ainsi que séances et des formations spécifiques pour des lycéens.

A la demande des principaux partenaires, le festival avait commencé à élargir sa diffusion en 2020. En 2021, le festival aurait dû se tenir dans 4 cinémas mais les conditions sanitaires ont obligé les organisateurs à diffuser le festival en ligne, les cinémas étant fermés. En 2022, il sera diffusé dans 4 cinémas (St-Denis, St-Ouen, Aubervilliers, La Courneuve), s'assurant ainsi un plus large impact territorial. Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS
- LA COURNEUVE
- SAINT-DENIS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges externes	77 000,00	44,25%
Rémunération des personnels	94 000,00	54,02%
Frais de structure	3 000,00	1,72%
Total	174 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Billetterie	11 000,00	6,32%
Ville de St-Denis (acquis)	70 000,00	40,23%
CD 93 (EC)	60 000,00	34,48%
Région IdF (sollicitée)	15 000,00	8,62%
DRAC IdF (EC)	10 000,00	5,75%
Autres produits	8 000,00	4,60%
Total	174 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010367 - FESTIVAL CINEMA DU REEL - 44EME EDITION - 2022

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	266 000,00 € TTC	11,28 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMIS DU CINEMA DU REEL
Adresse administrative : 25 RUE DU RENARD
75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame REBECCA HOUZEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 44EME EDITION DU FESTIVAL CINEMA DU REEL
Du 11 au 20 mars 2022

Dates prévisionnelles : 14 septembre 2021 - 20 mars 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article 29 du RBF).

Description :

Festival de renommée internationale qui présente en avant-première les meilleurs films documentaires avec 2 sections compétitives, un panorama, des programmations thématiques dont une sur le jeune documentaire africain. Il organise de nombreuses rencontres avec les réalisateurs. Dans son volet professionnel 'ParisDoc' très complet (forum, colloques, workshop) le festival soutient les auteurs émergents et il met en valeur la politique régionale de soutien au cinéma (écriture, production, aide après réalisation).

Implanté initialement au Centre Georges Pompidou, le festival a également une diffusion régionale (cinémas et médiathèques) et met en place des actions de sensibilisation au documentaire pour les lycéens (une trentaine d'établissements est prévue).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	5 000,00	1,88%
Services extérieurs	30 000,00	11,28%
Autres services extérieurs	110 000,00	41,35%
Impôts et taxes	1 000,00	0,38%
Rémunération des personnels	120 000,00	45,11%
Total	266 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	47 000,00	17,67%
Ministère Culture (EC)	14 000,00	5,26%
CNC (EC)	62 000,00	23,31%
Région IdF (sollicitée)	30 000,00	11,28%
Ville de Paris (EC)	10 000,00	3,76%
Sociétés civiles	88 000,00	33,08%
Autres produits	15 000,00	5,64%
Total	266 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010370 - FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES – 44EME EDITION - 2022

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	613 000,00 € TTC	4,89 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFIFF ASSOCIATION DU FESTIVAL
INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES
Adresse administrative : PLACE SALVADOR ALLENDE
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ghaïss JASSER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 44EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES
11 au 20 mars 2022 à Créteil (94) et en Île-de-France

Dates prévisionnelles : 13 septembre 2021 - 20 mars 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article 29 du RBF).

Description :

Classé festival de catégorie 1 par le CNC, sa réputation internationale lui permet de présenter une compétition et un panorama complet des films réalisés par des femmes en provenance du monde entier, et son ancienneté lui assure la fidélité d'un public francilien et national. Cette année il rendra hommage à l'actrice Isabelle Huppert et à l'essayiste Susan Sontag. Pour illustrer son soutien aux femmes cinéastes, le festival organisera une soirée spéciale de soutien aux réalisatrices afghanes.

Le festival a plusieurs points de diffusions dans le département et continue de sensibiliser le public jeune et les scolaires - notamment les lycéens - à l'importance des femmes dans le cinéma malgré leur faible représentativité. Des lycéens franciliens constitués en jury décerneront un prix à un film.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	18 000,00	2,94%
Services extérieurs	61 000,00	9,95%
Autres services extérieurs	125 000,00	20,39%
Impôts et taxes	25 000,00	4,08%
Rémunération des personnels	384 000,00	62,64%
Total	613 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	96 000,00	15,66%
Ministère Solidarités (EC)	87 000,00	14,19%
CNC (EC)	85 000,00	13,87%
CD 94 (EC)	147 000,00	23,98%
Ville de Créteil (EC)	104 000,00	16,97%
Région IdF (Sollicitée)	30 000,00	4,89%
Autres produits	64 000,00	10,44%
Total	613 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010371 - POUR UNE DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	343 000,00 € TTC	21,87 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT
POUR SA DIFFUS

Adresse administrative : 14 RUE ALEXANDRE PARODI
75010 PARIS 10

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Idir SERGHINE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE EN 2022

Description :

L'ACID est une association de cinéastes qui joue en Île-de-France un rôle essentiel pour le maintien de la diversité cinématographique en aidant la diffusion des films indépendants : édition de documents sur les films, mise en place de circulations, accompagnement par des réalisateurs membres de l'association qui viennent soutenir les films en salles. Les 9 films soutenus par l'ACID qui ont été présentés à Cannes en 2021 vont être repris au Louxor en octobre (la Région est partenaire de la soirée d'ouverture) et ensuite en IdF.

Pour contrer les effets de la crise sanitaire, l'ACID en 2022 renforcera en IdF ses dispositifs : les rencontres avec les réalisateurs des films soutenus, les séances Acid Pop (université du cinéma dans 14 salles partenaires), la formation des Jeunes Ambassadeurs (relais avec les spectateurs) et le développement des projections pour les lycéens franciliens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services extérieurs	17 000,00	4,96%
Rémunération des personnels	148 000,00	43,15%
Reprise Cannes en IdF	91 000,00	26,53%
Accompagnement films en IdF	87 000,00	25,36%
Total	343 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (EC)	165 000,00	48,10%
DRAC IdF (EC)	12 000,00	3,50%
Région IdF (sollicitée)	80 000,00	23,32%
Sociétés civiles	68 000,00	19,83%
Autres produits	18 000,00	5,25%
Total	343 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010373 - COORDINATION REGIONALE DE PASSEURS D'IMAGES - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	210 000,00 € TTC	38,10 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D
ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 19 RUE FREDERICK LEMAITRE
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique TOULAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : COORDINATION REGIONALE DE PASSEURS D'IMAGES EN 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

Dispositif d'éducation à l'image hors temps scolaire inscrit dans la convention de coopération avec le CNC et dont le projet a été redéfini selon des nouvelles directives données par la Région et la DRAC (dispositif co-financé par les 2 tutelles). Assurée jusqu'en 2021, par l'association nationale Passeurs d'Images, la coordination régionale sera portée à partir de 2022 par l'ACRIF (suite à un accord avec la DRAC lors du dernier Comité de Pilotage du dispositif en février 2019).

Dispositif d'éducation à l'image redéfini selon les axes prioritaires souhaités par la DRAC et la Région : privilégier les actions en grande couronne et dans les QPV , favoriser l'articulation temps scolaire / hors temps scolaire, ne pas faire doublon avec des dispositifs régionaux, se rapprocher des salles de cinéma indépendantes et des réseaux de salles, nouer des partenariats avec des lieux de création numérique et réfléchir à une logique de relais territoriaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de structure	23 000,00	10,95%
Rémunération des personnels	126 000,00	60,00%
Dispositif d'aides aux projets	61 000,00	29,05%
Total	210 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IdF (EC)	130 000,00	61,90%
Région IdF (sollicitée)	80 000,00	38,10%
Total	210 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010375 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 68 SALLES FRANCILIENNES - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	140 000,00 € TTC	21,43 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D
ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 19 RUE FREDERICK LEMAITRE
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique TOULAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 68 SALLES FRANCILIENNES EN 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

Unique association régionale de cinémas, l'ACRIF regroupe aujourd'hui 68 salles (126 écrans) sur 7 des 8 départements franciliens (hors Paris). Son action et ses objectifs s'articulent autour de trois axes : le soutien aux auteurs émergents (premiers films, genres peu diffusés, documentaires de création) ; l'animation des salles (rencontres, débats, partenariats locaux), et le développement des publics.

Depuis 2019, l'ACRIF accompagne d'avantage les salles du 77, du 78 et du 92 en conseils de programmation et participe à la formation des services civiques d'Unis-Cité pour Ciné-Débats. En 2021, elle a bénéficié du financement d'un poste de médiateur.

Par ailleurs, elle est le titulaire actuel avec les CIP du marché public "Lycéens et apprentis au cinéma" pour la période 2020/2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coordination du réseau	24 000,00	17,14%
Formation des personnels	31 000,00	22,14%
Programmation dans les salles	51 000,00	36,43%
Animation des territoires	34 000,00	24,29%
Total	140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Cotisations	40 000,00	28,57%
CNC (EC)	67 000,00	47,86%
Région IdF (sollicitée)	30 000,00	21,43%
Autres produits	3 000,00	2,14%
Total	140 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010378 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 31 SALLES INDEPENDANTES - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	301 000,00 € TTC	9,97 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS
PARISIENS
Adresse administrative : 135 RUE SAINT MARTIN
75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Fabien HOUI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 31 SALLES INDEPENDANTES EN 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

Les CIP regroupent aujourd'hui 31 salles de cinémas indépendantes (soit 73 écrans). Son action et ses objectifs s'articulent autour de 3 axes : une action culturelle pour la valorisation du cinéma indépendant via un site et une carte de pré-achat de places, un festival d'avant-premières, une action de sensibilisation au cinéma pour le jeune public hors temps scolaire et un rôle de centre de ressources et de formation pour les salariés des cinémas du réseau.

Par ailleurs, elle est le titulaire actuel avec l'ACRIF du marché public "Lycéens et apprentis au cinéma" pour la période 2020/2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	7 000,00	2,33%
Services extérieurs	54 000,00	17,94%
Autres services extérieurs	64 000,00	21,26%
Rémunération des personnels	165 000,00	54,82%
Autres charges de gestion courante	11 000,00	3,65%
Total	301 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	74 000,00	24,58%
Ville de Paris (EC)	84 000,00	27,91%
DRAC IdF (EC)	76 000,00	25,25%
Région IdF (sollicitée)	30 000,00	9,97%
Adhésions des cinémas	18 000,00	5,98%
Autres produits	19 000,00	6,31%
Total	301 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010379 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL DE MARNE - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	411 000,00 € HT	4,87 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINEMA PUBLIC
Adresse administrative : 52 RUE JOSEPH DE MAISTRE
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Corinne TURPIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL DE MARNE EN 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

L'association Cinéma Public rassemble 24 cinémas publics et associatifs sur le département du Val de Marne. Son action et ses objectifs s'articulent autour de trois grandes lignes : les actions pédagogiques (avec le dispositif d'éducation à l'image "Collège au Cinéma"); l'animation des salles (rencontres, débats, partenariats locaux), et la diffusion des films (principalement via son action phare : le festival de film pour enfants Ciné Junior en février 2022).

C'est un véritable centre de ressources pédagogique et culturel. Le réseau a une dimension régionale : outre les 24 salles de cinéma du département, il diffuse son festival dans 25 villes du Val-de-Marne mais également dans 5 autres départements franciliens (77, 78, 91, 92 et 93), ce qui représentera 40 points de diffusion sur toute l'île-de-France.

Par ailleurs, en juillet 2021 l'association a bénéficié d'une aide à la médiation culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	10 000,00	2,43%
Services extérieurs	44 000,00	10,71%
Autres services extérieurs	135 000,00	32,85%
Impôts et taxes	4 000,00	0,97%
Rémunération des personnels	210 000,00	51,09%
Autres charges de gestion courante	8 000,00	1,95%
Total	411 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	20 000,00	4,87%
CNC (EC)	16 000,00	3,89%
DRAC IdF (EC)	66 000,00	16,06%
CD 94 (EC)	310 000,00	75,43%
Région IdF (sollicitée)	20 000,00	4,87%
Récup TVA sur subv (5,5%)	-21 000,00	-5,11%
Total	411 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010384 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL D'OISE - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	192 000,00 € TTC	10,42 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECRANS VO
Adresse administrative : 5 AV DE LA PALETTE
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Ludovic LEDRU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL D'OISE EN 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

Ecrans VO est l'association qui regroupe 25 cinémas du 95, et qui favorise la diffusion du cinéma indépendant, accompagne les salles dans leur développement (journées professionnelles, conseils & formation), pilote des actions culturelles & d'éducation à l'image (dont Collège au cinéma), et organise sur tout le département un festival de cinéma d'animation : "Image par Image" qu'il diffuse dans 30 villes du département (cinémas et autres lieux culturels).

En juillet 2021, l'association a obtenu une subvention pour un poste de médiateur et envisage d'implanter un circuit de cinéma itinérant dans le 95 en 2023 (étude réalisée, concertation en cours).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animation du réseau	42 000,00	21,88%
Frais logistiques	26 000,00	13,54%
Coordination administrative	122 000,00	63,54%
Communication	2 000,00	1,04%
Total	192 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD 95 (EC)	76 000,00	39,58%
DRAC IdF (EC)	60 000,00	31,25%
CNC (EC)	30 000,00	15,63%
Région IdF (sollicité)	20 000,00	10,42%
Autres produits	6 000,00	3,13%
Total	192 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010388 - ACTION DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE EN IDF - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	181 000,00 € TTC	22,10 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOCUMENTAIRE GRAND ECRAN
Adresse administrative : 59 RUE DE DUNKERQUE C/O GUILLAUD
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Annick PEIGNE-GIULY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE EN IDF EN 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

Véritable centre de ressources documentaires, l'association a conforté sa position d'interlocuteur de référence en matière de diffusion du film documentaire dans un contexte en pleine évolution. Son ancrage en Île-de-France s'illustre par les programmations régulières qu'elle organise dans les cinémas franciliens, par ses actions de conseils en programmation en directions des salles de cinéma indépendantes, par l'organisation sur le territoire francilien de formations professionnelles.

En 2021, il aurait dû réitérer son nouveau temps fort autour de la reprise des meilleurs documentaires de l'année écoulée - Best of Doc : comme un festival Télérama du documentaire - mais la crise sanitaire l'en a empêché (les films ont été diffusés sur le net en accord avec les ayants-droits). Cependant les cinémas franciliens se sont montrés fortement intéressés pour renouveler leur participation et le festival devrait avoir lieu en présentiel dans les salles indépendantes en mars 2022, avec des rencontres avec des réalisateurs et des débats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 000,00	0,55%
Services extérieurs	23 000,00	12,71%
Autres services extérieurs	28 000,00	15,47%
Impôts et taxes	3 000,00	1,66%
Rémunération des personnels	115 000,00	63,54%
Autres charges de gestion courante	11 000,00	6,08%
Total	181 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	7 000,00	3,87%
CNC (EC)	90 000,00	49,72%
Région IdF (sollicitée)	40 000,00	22,10%
Ville de Paris (EC)	10 000,00	5,52%
Sociétés civiles	25 000,00	13,81%
Aide Poste CUI CAE	9 000,00	4,97%
Total	181 000,00	100,00%

**DOSSIER N° 21010390 - ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT-METRAGE EN IDF
- 2022**

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	2 200 000,00 € TTC	1,14 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DU COURT METRAGE

Adresse administrative : 77 RUE DES CEVENNES
75015 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur J R ME DESCAMPS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT-METRAGE EN IDF EN 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

L'Agence du court métrage, a pour mission de promouvoir et développer la diffusion des films courts. Les actions de l'agence sont : conserver la mémoire du court métrage (un catalogue de plus de 10 000 titres), le diffuser sur tous les écrans, y sensibiliser tous les publics et notamment les scolaires dont les lycéens franciliens grâce au "Kinetoscope". En Île-de-France, l'Agence mène un travail spécifique de promotion et de diffusion du film court qui met en réseau de nombreux acteurs franciliens (salles de cinéma art & essai festivals, institutions publiques, etc.) grâce à son avant-programme de court-métrage "L'extra-court" diffusé dans les cinémas franciliens avant le long-métrage.

L'action de l'Agence du Court-Métrage en Île-de-France est notable : une cinquantaine de cinémas franciliens (repartis sur les 8 départements) a adhéré à leur dispositif "l'extra-court" qui permet de présenter un court métrage en première partie de séance. L'Agence favorise également la diffusion en Île-de-France des courts métrages aidés après réalisation par la Région.

En 2022, l'Agence continuera ses actions sur le court-métrage à destination des lycéens franciliens via son outil pédagogique "Le Kinetoscope" (43 lycées y ont adhéré), et poursuivra l'aide qu'elle apporte aux festivals franciliens grâce à sa plateforme professionnelle "FilmFest Platform". Par ailleurs, l'Agence du court-métrage continuera de jouer pleinement son rôle de centre de ressources auprès des cinémas franciliens pour la programmation de films courts.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	50 000,00	2,27%
Services extérieurs	230 000,00	10,45%
Autres services extérieurs	520 000,00	23,64%
Rémunération des personnels	1 400 000,00	63,64%
Total	2 200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Abonnements	575 000,00	26,14%
CNC (EC)	1 600 000,00	72,73%
Région IdF (sollicitée)	25 000,00	1,14%
Total	2 200 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21010393 - UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE - 2022

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)

Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	34 000,00 € TTC	29,41 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIERS VARAN
Adresse administrative : 6 IMPASSE MONT-LOUIS
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie BONNEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE - 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Description :

Cycle de 15 rencontres hebdomadaires aux Ateliers Varan, centre de formation et de ressources dédié au cinéma documentaire;

L'association Les Ateliers Varan a pour objet d'assurer des activités de recherche, de formation, d'enseignement, de documentation dans le domaine audiovisuel. En plus de la formation à la réalisation et des stages professionnalisant qui explorent les pratiques actuelles du documentaire, les Ateliers Varan organisent des rencontres, des projections-débats à destination de tous les publics : jeunes réalisateurs, monteurs, cinéphiles, etc.

Toutes ces initiatives s'appuient sur les orientations données par Jean Rouch à la création de l'association dans les années 80. La spécificité des interventions des Ateliers Varan dans tous les domaines est de lier réflexion, théorie et pratique. L'objectif de ce cycle de 15 rencontres hebdomadaires (Les Dimanches de Varan) est de sensibiliser un large public au cinéma documentaire - et notamment francilien - en approfondissant la réflexion sur l'histoire et l'évolution du cinéma documentaire ainsi que sur la diversité de ses écritures. Ces rencontres sont filmées et consultables sur le site de l'association.

Par son rôle de formation et d'accompagnement des projets des réalisateurs de documentaires, les Ateliers Varan contribuent au développement de la diversité culturelle et de l'innovation en Île-de-France. Les Ateliers Varan mènent une opération d'éducation à l'image avec ce cycle de rencontres autour du documentaire. Au programme en 2022 de cette université du documentaire : le cinéma de Jean Rouch, le

documentaire en Chine, en Tunisie, liens entre documentaire & fiction, etc ... Avec leurs activités, ils favorisent l'insertion professionnelle par l'organisation de formation et le centre de ressources accueil des jeunes réalisateurs franciliens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conception, organisation	8 000,00	23,53%
Rémunération des personnels	9 000,00	26,47%
Communication	7 000,00	20,59%
Logistique	10 000,00	29,41%
Total	34 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Recettes propres	6 000,00	17,65%
Sociétés civiles	8 000,00	23,53%
Région IdF (EC)	10 000,00	29,41%
CNC (EC)	10 000,00	29,41%
Total	34 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX061215 - DYLIAN de Jérémie Dubois - Court métrage - GOOD FORTUNE FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GOOD FORTUNE FILMS
Adresse administrative : 15 RUE D'HAUTEVILLE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur CLEMENT DUBOIN, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : finalisation et diffusion du court métrage de fiction DYLIAN de Jérémie Dubois produit par Good Fortune Films

Dates prévisionnelles : 22 juin 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : DYLIAN

Nature du film : Fiction

Réalisation : Jérémie Dubois

Production : GOOD FORTUNE FILMS

Budget prévisionnel : 86 720 €

Durée du film : 15mn

Résumé : La quarantaine, Zina s'occupe de Dylia, placé chez elle depuis quelques mois et auquel elle est très attachée. Le jour où l'enfant doit partir en vacances avec sa mère, Fadya, vingt-cinq ans, celle-ci ne vient pas le chercher et reste injoignable.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT-METRAGE DU 15 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	70 125,00	80,86%
Finalisation et diffusion	16 595,00	19,14%
Total	86 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
GOOD FORTUNE FILMS	15 372,00	17,73%
DAMNED FILMS	30 000,00	34,59%
Procirep-Angoa	2 125,00	2,45%
REGION ILE DE FRANCE	12 000,00	13,84%
Strasbourg Eurométropole	27 223,00	31,39%
Total	86 720,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEF 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061219 - INSIEME INSIEME de Bernardo Zanotta - Court métrage - SAS VENIN FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VENIN FILMS

Adresse administrative : 6 RUE GUSTAVE ROUANET
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur FLAVIEN GIORDA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : finalisation et diffusion du court-métrage de fiction INSIEME INSIEME de Bernardo Zanotta

Dates prévisionnelles : 27 juin 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : INSIEME INSIEME

Nature du film : Fiction

Réalisation : Bernardo Zanotta

Production : SAS VENIN FILMS

Budget prévisionnel : 46 123 €

Durée du film : 37mn

Résumé : Isabella, Cecilia et Rafael passent l'automne dans un petit village italien, près du Lac Majeur. Dans leur appartement, ils créent un monde parallèle, en rupture avec la réalité. Alors que les contingences du monde extérieur se font de plus en plus oppressantes, ils kidnappent un touriste américain pour donner un sens à leur existence.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT-METRAGE DU 15 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	34 419,00	74,62%
Finalisation et diffusion	11 704,00	25,38%
Total	46 123,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteurs délégués	18 670,00	40,48%
Bernardo Zanotta	5 375,00	11,65%
REGION ILE DE FRANCE	10 000,00	21,68%
1er co producteur étranger	12 078,00	26,19%
Total	46 123,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061227 - AUCUN SIGNAL d'Adrien Genoudet - Court métrage - HIPPOCAMPE PRODUCTIONS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 10 000,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HIPPOCAMPE PRODUCTIONS
Adresse administrative : 3 TER RUE DE TR VISE
77450 ESBLY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur JORDANE OUDIN, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Finalisation et diffusion pour le court métrage documentaire AUCUN SIGNAL d'Adrien Genoudet

Dates prévisionnelles : 7 juillet 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : Aucun Signal

Nature du film : Documentaire

Réalisation : Adrien Genoudet

Production : HIPPOCAMPE PRODUCTIONS

Budget prévisionnel : 41 575 €

Durée du film : 25mn

Résumé : Elle aurait voulu être la Princesse de Monaco mais, après soixante dix-ans de mariage, le constat est amer. Dans la cuisine, Marie-Thérèse se rend compte que tout lui manque, sauf son mari.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT-METRAGE DU 15 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	24 575,00	59,11%
Finalisation et diffusion	17 000,00	40,89%
Total	41 575,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteurs délégués	12 987,00	31,24%
Participations	18 588,00	44,71%
REGION ILE DE FRANCE	10 000,00	24,05%
Total	41 575,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061230 - Essuie-tout d'Alexandre Lança - Court métrage - PENTACLE PRODUCTIONS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PENTACLE PRODUCTIONS

Adresse administrative : 57 RUE DU MONT CENIS
75018 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur BAPTISTE SALVAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Finalisation et diffusion pour le court-métrage de fiction ESSUIE-TOUT d'Alexandre Lança, produit par Pentacle Productions

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : Essuie-tout

Nature du film : Fiction

Réalisation : Alexandre Lança

Production : PENTACLE PRODUCTIONS

Budget prévisionnel : 16 409 €

Durée du film : 12mn

Résumé : Alors qu'il ne l'a pas vu depuis plusieurs années, Sylvain trouve sur le pas de sa porte son petit frère Théo. Pris de court, il le laisse entrer. Ensemble, ils vont apprendre à grandir.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT-METRAGE DU 15 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	8 225,00	50,12%
Finalisation et diffusion	8 184,00	49,88%
Total	16 409,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué - PENTACLE PRODUCTIONS	8 909,00	54,29%
REGION ILE DE FRANCE (sollicité)	7 500,00	45,71%
Total	16 409,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061233 - LES TROIS CHAISES d'Anton Balekdjian, Léo Couture et Mattéo Eustcahon - Court métrage - MABEL FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 14 000,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MABEL FILMS
Adresse administrative : 7 RUE DU DAHOMEY
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur ANTOINE SALOM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Finalisation et diffusion pour le court métrage de fiction LES TROIS CHAISES D'Anton Balekdjian, Léo Couture et Mattéo Eustcahon, produit par MABEL FILMS

Dates prévisionnelles : 3 juillet 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : Les trois chaises

Nature du film : Fiction

Réalisation : Anton Balekdjian, Léo Couture et Mattéo Eustcahon

Production : MABEL FILMS

Budget prévisionnel : 37 876 €

Durée du film : 46mn

Résumé : A la fin du mois d'août, Léna débarque à Arles pour rejoindre Marius, un ancien amour de vacances retrouvé sur internet. Mais le garçon ne cesse de repousser son arrivée et Léna rencontre Maurice et Ali, deux saisonniers avec qui elle se lie vite d'amitié.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT-METRAGE DU 15 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	20 922,00	55,24%
Finalisation et diffusion	16 954,00	44,76%
Total	37 876,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MABEL FILMS	12 876,00	34,00%
REGION ILE DE FRANCE (sollicité)	15 000,00	39,60%
ARTE - achat	10 000,00	26,40%
Total	37 876,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061262 - LOUP Y ES-TU ? de Clara Bouffartigue - MORGANE PRODUCTION

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
32 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MORGANE PRODUCTION

Adresse administrative : 6 RUE ESCUDIER
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame ALBERTINE FOURNIER, CONTACT (sans fonction particulière)

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Finalisation et diffusion du long-métrage documentaire LOUP Y ES-TU ? de Clara Bouffartigue

Dates prévisionnelles : 22 juin 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : LOUP Y ES-TU ?

Nature du film : documentaire

Réalisation : Clara Bouffartigue

Production : MORGANE PRODUCTION

Budget prévisionnel : 317 872 €

Durée du film : 88mn

Résumé : Souvent adressés par l'école, les enfants et leurs parents arrivent au Centre Claude Bernard avec leur échec en bandoulière, mais toujours avec cette souffrance dont ils s'accommodent mal. Théâtre des petites et grandes douleurs, le centre est le lieu où les contes et légendes familiales se dévoilent et dessinent une géographie des sentiments pour que chacun puisse se réinventer. Il était une fois, derrière le symptôme, des familles qui avaient peur du loup. Loup y es-tu ?

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG-METRAGE DU 19 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	280 151,00	88,13%
Finalisation et diffusion	37 721,00	11,87%
Total	317 872,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Morgane production	238 412,00	75,00%
Autres co producteurs	9 060,00	2,85%
Aides sélectives	23 400,00	7,36%
REGION ILE DE FRANCE (sollicitée)	37 000,00	11,64%
Préventes et minima garantis	10 000,00	3,15%
Total	317 872,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061263 - LA BARBARIE de Andrew Sala - ACROBATES FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 42 000,00 €
----------------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACROBATES FILMS
Adresse administrative : 38 RUE MYRHA
75018 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame CLAIRE-AGN S QUEVA, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Finalisation et diffusion du long-métrage de fiction LA BARBARIE de Andrew Sala

Dates prévisionnelles : 25 juin 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : LA BARBARIE

Nature du film : fiction

Réalisation : Andrew Sala

Production : ACROBATES FILMS

Budget prévisionnel : 522 679 €

Durée du film : 90

Résumé : Nacho, jeune argentin de 18 ans, arrive chez son père alors que celui-ci ne l'attendait pas. Ils semblent mal se connaître. Son père, propriétaire de terres et de bétail prépare la vente aux enchères annuelle. Mais plusieurs bêtes meurent sans explication. Peu à peu, Nacho découvre ce qui se trame dans ce lieu où prédominent la violence et les différenciations sociales.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG-METRAGE DU 19 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	475 983,00	91,07%
Finalisation et diffusion	46 696,00	8,93%
Total	522 679,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteurs délégués	13 501,00	2,58%
REGION ILE DE FRANCE (sollicitée)	46 000,00	8,80%
Autres ailes locales	24 300,00	4,65%
1er coproducteur étranger	438 878,00	83,97%
Total	522 679,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061264 - ROJEK de Zaynê Akyol - SUPERNOVA FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)
Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 32 000,00 €
----------------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SUPERNOVA FILMS
Adresse administrative : 64 RUE DES GRANDS CHAMPS
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur FARES LADJIMI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Finalisation et diffusion du long métrage documentaire ROJEK de SUPERNOVA FILMS

Dates prévisionnelles : 22 juin 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : ROJEK

Nature du film : documentaire

Réalisation : Zaynê Akyol

Production : SUPERNOVA FILMS

Budget prévisionnel : 457 979 €

Durée du film : 130mn

Résumé : Rojek propose des conversations intimistes avec certains des membres les plus importants de l'Etat Islamique (EI), en captivité en Syrie. En toile de fond, un pays essayant de rester vigilant alors qu'il lutte pour se remettre d'années de guerre.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG-METRAGE DU 19 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	422 017,00	92,15%
Finalisation et diffusion	35 962,00	7,85%
Total	457 979,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUPERNOVA	12 500,00	2,73%
ACM	35 000,00	7,64%
REGION ILE DE FRANCE (sollicitée)	35 000,00	7,64%
1er coproducteur étranger	375 479,00	81,99%
Total	457 979,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061266 - A HOLY FAMILY de Elvis Lu - FILMS DE FORCE MAJEURE

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
27 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FILMS DE FORCE MAJEURE

Adresse administrative : 14 RUE MONTGRAND
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur JEAN-LAURENT CSINIDIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : finalisation et diffusion du long-métrage documentaire A HOLY FAMILY de Elvis Lu

Dates prévisionnelles : 22 juin 2021 - 19 novembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : A HOLY FAMILY

Nature du film : documentaire

Réalisation : Elvis Lu

Production : FILMS DE FORCE MAJEURE

Budget prévisionnel : 176 269 €

Durée du film : 94mn

Résumé : Après 20 ans d'absence, le réalisateur A-Liang revient auprès de sa famille, dans une zone rurale reculée de Taïwan. Il arrive avec la volonté de les confronter à ce qui a motivé son départ : leur croyance obstinée dans les pouvoirs de médiums de son frère, A-Zhi.

Du conflit à l'apaisement, A-Liang a documenté au jour le jour ces retrouvailles, réalisant peu à peu que sa fuite était, elle aussi, une plaie béante pour sa famille.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG-METRAGE DU 19 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	143 774,00	81,57%
finalisation et diffusion	32 495,00	18,43%
Total	176 269,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Production	3 500,00	1,99%
Aide sélective - Scam - brouillon d'un rêve	3 000,00	1,70%
REGION ILE DE FRANCE (sollicitée)	30 000,00	17,02%
Région Sud Développement	15 000,00	8,51%
Prévente et minima garantis - salle	5 000,00	2,84%
1er producteur étranger	119 769,00	67,95%
Total	176 269,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061267 - JANE CAMPION, LA FEMME CINEMA de Julie Bertuccelli - LES FILMS DU POISSON

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300

Action : 13100905- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
32 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU POISSON

Adresse administrative : 54 RUE RENE BOULANGER
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame GARANCE COSIMANO, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Finalisation et diffusion du long-métrage documentaire JANE CAMPION, LA FEMME CINEMA de Julie Bertuccelli

Dates prévisionnelles : 25 juin 2021 - 19 novembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : Jane Campion, la femme cinéma

Nature du film : documentaire

Réalisation : Julie Bertuccelli

Production : Les films du Poisson

Budget prévisionnel : 808 647 €

Durée du film : 87mn

Résumé : Seule femme à avoir remporté la palme d'or à cannes, pour La leçon de piano, Jane Campion a su en 40 ans se tailler une place unique dans le panthéon très masculin du cinéma. Réalisatrice plasticienne et iconoclaste, subtile portraitiste de l'âme humaine et des femmes, Jane Campion est aussi une cinéaste secrète, à la fois discrète et fantasque, douce et impertinente, parfois incomprise. La cinéaste Julie Bertuccelli lui consacre pour la première fois le portrait qu'elle mérite, dans un film qui sera un cheminement naturellement subjectif et décalé, à son image.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG-METRAGE DU 19 OCTOBRE 2021

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	718 337,00	88,83%
finalisation et diffusion	90 310,00	11,17%
Total	808 647,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué	110 847,00	13,71%
Autre producteur - Arte France	74 920,00	9,26%
Coproduction télévision	100 000,00	12,37%
REGION ILE DE FRANCE (sollicitée)	45 000,00	5,56%
PROCIREP - ANGOA	10 800,00	1,34%
Préventes et minima garantis	467 080,00	57,76%
Total	808 647,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061221 - Rebecca AKOUN - Projet audiovisuel de série d'animation : TROIS BOUTS DE FICELLE

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REBECCA AKOUN

Adresse administrative : 54 BIS RUE LANCERY
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Demande d'aide à l'écriture du scénario pour la série d'animation audiovisuelle TROIS BOUTS DE FICELLE de Rebecca AKOUN

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteur :

Rebecca Akoun est née en 1985 en France, elle a fait ses études à l'école Estienne Supérieure des arts Graphiques, à Paris. En 2003, elle étudie à l'académie Bezalel d'Art & Design à Jérusalem dans le département d'animation. Ses courts métrages d'animation ont été sélectionnés dans de nombreux festivals internationaux.

Titre : Trois bouts de ficelle

Genre : Série TV d'animation (27 épisodes de 3')

Résumé : Le juif polonais Micha, l'autrichien anti-nazi Otto et le républicain espagnol Alvarez quittent leur pays natal pour la France à la veille de la deuxième guerre mondiale et s'engagent tous les trois dans les régiments de Marche des Volontaires Étrangers. Ils se croisent, des liens se tissent alors qu'ils raccommode leurs uniformes avec des bouts de ficelle avant de partir au combat.

Ateliers :

L'auteure propose un atelier d'écriture de série TV en lycée, autour de la thématique de l'exil. Les participants devront retracer les itinéraires d'exilés présents sur une photo de groupe en noir et blanc des Régiments de Marche des Volontaires Étrangers et établir des parallèles avec les récits d'exils d'aujourd'hui. Fiction et réalité se mêleront afin de redonner vie à ces hommes tombés dans l'oubli et qui se sont battus pour défendre les valeurs : «Liberté, égalité, fraternité».

Avis favorable du comité de lecture, collège confirmés, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061223 - Yasmine BENKIRAN - Projet de long métrage de fiction : ELLES ONT BRILLE SUR LE NIL

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : YASMINE BENKIRAN
Adresse administrative : 1 PLACE ROBERT DESNOS
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à l'écriture du scénario pour le projet de long métrage de fiction cinématographique : ELLES ONT BRILLE SUR LE NIL de Yasmine BENKIRAN

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteure :

Yasmine Benkiran est née au Maroc en 1984. Elle rejoint Paris à 18 ans et, après des expériences à l'étranger et en développement international de la société de production CPB Films, elle intègre l'Atelier scénario de la Fémis dont elle sort diplômée en 2016. Elle écrit aussi bien pour la télévision que pour le cinéma et réalise son premier court-métrage en 2018 et prépare actuellement son premier long-métrage.

Titre : Elles ont brillé sur le Nil

Genre : Long métrage de fiction (90')

Résumé : Le Caire, 1944. Zeyna est engagée sur le tournage de la superproduction Amour et Vengeance pour maquiller l'immense actrice Asmahan. Mais dès le début de cette collaboration, le projet semble périlleux : une ombre plane sur la disparition de la précédente maquilleuse... Meurtres, espionnage, liaisons avec les puissants, trahisons, scandales... Zeyna n'imagine pas ce qui l'attend.

Ateliers :

L'auteure envisage des ateliers rencontres autour des grandes comédies musicales égyptiennes des années 1950 en partenariat avec un Centre d'animation parisien.

Avis favorable du comité de lecture, collègue confirmés, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061225 - Nicolas BIRKENSTOCK - Projet audiovisuel de série de fiction : RUE DES MORILLONS

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BIRKENSTOCK NICOLAS

Adresse administrative : 21 RUE DE LA REPUBLIQUE
93230 ROMAINVILLE

Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à l'écriture du scénario pour le projet d'une série audiovisuelle RUE DES MORILLONS de Nicolas Birkenstock

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteur :

Nicolas Birkenstock a bénéficié de l'aide en 2015 pour un long métrage de fiction. Né en 1977, il a plusieurs courts métrages à son actif, remarqués en festivals, ainsi qu'un premier long métrage, La Pièce manquante, sorti en salles en 2014.

Titre : Rue des Morillons

Genre : Série TV de fiction (13 épisodes de 26')

Résumé : Léo est un jeune pickpocket récidiviste qui se voit infliger une peine de travaux d'intérêt général au service des Objets Trouvés de la ville de Paris. Rapidement il prend ses marques et s'avère plutôt talentueux pour effectuer le « profilage » des objets et retrouver leurs propriétaires. Bien décidé à se ranger, Léo voit néanmoins son destin basculer lorsqu'il fait la rencontre de Marion, une jeune femme au charme ravageur, cleptomane de grand talent. Son alter ego...

Ateliers :

L'auteur propose un atelier pour des enfants de 6 à 11 ans en partenariat avec l'association L'Arbre vert du 93 à Noisy-le-Sec. Il s'agira de leur faire découvrir des extraits de films dits de patrimoine, anciens ou récents et de les faire participer à leur reconstitution.

Avis favorable du comité de lecture, collège confirmés, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

**DOSSIER N° EX061226 - Hélène MILANO TAGAWA - Projet de long métrage documentaire :
CHÂTEAU ROUGE**

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
14 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HELENE MILANO TAGAWA

Adresse administrative : 29 RUE DE LA JONQUIERE
75017 PARIS 17E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à l'écriture du scénario pour le long-métrage documentaire CHÂTEAU ROUGE de Hélène Milano

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteure :

Née en 1967, Hélène Milano est actrice et documentariste. Elle a joué à la télévision française et dans 3 longs métrages au cinéma, et collaboré à une vingtaine de pièces de théâtre, en tant qu'actrice ou assistante à la mise en scène. Elle est l'auteur de plusieurs documentaires, et co-préside l'ACID depuis 2021 (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion).

Titre : Château rouge

Genre : Long documentaire (90')

Résumé : En immersion au collège Georges Clémenceau, au cœur du quartier de la Goutte d'Or dans le 18eme arrondissement de Paris, j'ai le désir d'un film qui déploie sur une année, le territoire des rencontres et des liens qui se tissent entre le monde des adultes et celui des adolescents. L'immense richesse des relations qui se construisent chaque jour les uns avec les autres, embrasse avec une incroyable énergie, le désir de faire réussir les élèves malgré des obstacles quotidiens qu'il faut surmonter.

Ateliers :

L'auteure mènera ses ateliers rencontres au collège Clémenceau, lieu de son film. En deux volets : projections débats autour de ses précédents films, puis un atelier de jeu et d'écriture hebdomadaire pendant toute l'année scolaire. Le travail se poursuivra au-delà de la période d'écriture du film, pendant le

tournage.

Avis favorable du comité de lecture, collège confirmés, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061228 - François LUNEL - Projet de long-métrage de fiction : SHEPHERD (co-auteur : Laurent HEBERT)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FRANCOIS LUNEL

Adresse administrative : 20 AVENUE DE WAGRAM
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à l'écriture du scénario pour le long-métrage de fiction : SHEPHERD de François LUNEL et Laurent HEBERT

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteur :

François Lunel est né en 1971. Cinéaste, écrivain et metteur en scène de théâtre, il réalise des documentaires et fictions dont Jours tranquilles à Sarajevo, sélectionné à Cannes en 2002, et a mis en scène deux pièces de théâtre à Sarajevo. Il publie son premier roman en 2010, aux Editions Riveneuve. Ses derniers films, Quand la nuit noire en 2018 et Le Saut de l'Ange en 2020 ont été diffusés en festivals. Il dirige par ailleurs des ateliers d'écriture scénaristique, notamment à la Fémis et au Groupe Ouest.

Titre : Shepherd

Genre : Long métrage de fiction (100')

Résumé : 2004. Pero, un berger serbe rustre et solitaire, vit paisiblement dans les montagnes de la République serbe de Bosnie. Un matin, une famille de réfugiés musulmans revient au village. Peu de temps après, un des moutons de Pero disparaît. Puis plusieurs dans le village... Les loups qui rôdent alentour sont-ils responsables de ces disparitions ? Ou sont-ils la manifestation de la culpabilité qui dévore le village depuis la fin de la guerre de Bosnie et de ses exactions ?

Ateliers :

Les auteurs proposent un atelier d'écriture d'un court-métrage en milieu scolaire (CM2). Ils aborderont avec les élèves les aspects théoriques et pratiques de la fiction. Le but est d'apprendre comment raconter une histoire à travers des personnages qui vont la vivre, en alternant séances d'initiation à la dramaturgie

autour de visionnage de films, séances d'accompagnement personnalisé pour chaque projet, et séances de travail de groupe.

Avis favorable du comité de lecture, collège confirmés, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEA 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061255 - Mélissandre CARRASCO - Projet de court-métrage de fiction : Les Saintes

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MELISSANDRE CARRASCO

Adresse administrative : 18 RUE FESSART
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à l'écriture du scénario Les Saintes de Mélissandre Carrasco (court-métrage de fiction)

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteure :

Mélissandre Carrasco est née en 1995. Elle suit des études de lettres et de cinéma à la Sorbonne, puis intègre la CinéFabrique en 2016 en section montage. Elle a réalisé deux courts métrages en 2020, l'un diffusé sur France 3, l'autre en festivals.

Titre : Les Saintes

Genre : Court métrage de fiction (20')

Résumé : Marguerite a 16 ans, elle rêve d'être influenceuse sur Instagram. Elle arrive aux Saintes-Maries-de-la-Mer pour y retrouver Louis qu'elle a rencontré sur les réseaux sociaux et passer des vacances avec lui et ses amis. C'est l'été, il fait chaud, ils s'amuse, Marguerite est amoureuse. Elle pense vivre le plus bel été de sa vie... Jusqu'à ce que la nuit tombe.

Ateliers :

L'auteure envisage des ateliers en lycée, autour de la thématique du consentement et des réseaux sociaux à travers le cinéma, à destination d'élèves de première.

Avis favorable du comité de lecture, collège débutants, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061256 - Vergine KEATON - Projet de long-métrage d'animation : Bataille

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
14 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIOLAINE TATEOSSIAN
Adresse administrative : 41 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à l'écriture du scénario Bataille de Vergine Keaton (long-métrage d'animation)

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteure :

Née en 1981, Vergine Keaton (nom d'artiste de Violaine Tatéossian) est une réalisatrice et artiste visuelle dont les projets oscillent entre films expérimentaux, films d'animation et installations. Après des études de graphisme et de cinéma, ses œuvres ont été remarquées en festivals. Bataille est son premier projet de long metrage. Elle est par ailleurs enseignante à L'ENSAD de Paris.

Titre : Bataille

Genre : Long métrage d'animation (70')

Résumé : Par une froide matinée d'hiver, une bataille fait rage dans les alentours d'une petite ville de la Renaissance italienne. Assaillants et assiégés se livrent un furieux combat de corps à corps. Mais la tactique militaire se dérègle peu à peu. Deux mouvements s'opposent alors : une organisation très pragmatique et technicienne, et un élan vital qui agit chez chacun des protagonistes.

Ateliers :

En partenariat avec les Ateliers Médicis et les lycées de Gagny, Nobel et du Raincy, qui accompagne des élèves à la découverte des métiers des arts plastiques et appliqués, l'auteure souhaite mener des ateliers tournés vers les métiers de l'animation. Les participants pourront découvrir les différents métiers et débouchés, repérer les écoles, étoffer leur pratique et leurs connaissances pour avoir toutes les chances d'intégrer une école d'animation.

Avis favorable du comité de lecture, collège débutants, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX061257 - Coralie PROSPER - Projet de long-métrage de fiction : Wagako

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CORALIE WATANABE PROSPER
Adresse administrative : 8 RUE HELOISE ISABELLE MICHAUD
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario du long-métrage de fiction Wagako de Coralie Prosper

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteure :

Née en 1990, Coralie Prosper jongle entre l'écriture, la mise en scène et le jeu d'acteur. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Réalisation Audiovisuelle (ESRA) de Nice en 2011, elle réalise le court métrage Mathi(eu), distingué en festivals. En 2016, elle obtient un Master of Fine Arts en Theatre Directing avant de se consacrer à sa compagnie de théâtre et de cinéma, Sakura no Ki no Shita (Sous l'arbre du cerisier en japonais). Elle a développé Wagako à la résidence Méditalents.

Titre : Wagako

Genre : Long métrage de fiction (100')

Résumé : Tom, jeune femme, la trentaine, vit en France en compagnie de son épouse japonaise, Sakura et de leur fils de quatre ans, Genki. La petite famille mène une existence ordinaire et épanouie. Leur équilibre explose pourtant lors d'un voyage au Japon où Sakura décède dans un tragique accident. Dès lors, la famille de Sakura considère que son devoir est d'élever Genki au Japon. Une décision inconcevable pour Tom, résolue à se battre pour rester mère de son enfant.

Ateliers :

L'auteure propose un atelier de jeu d'acteur, dans la continuité de ses recherches sur Tom, le personnage principal de son film. Les jeunes participants peuvent enrichir son écriture et la future direction d'acteur et elle leur permettra de s'ouvrir à de nouvelles expériences. En s'essayant à l'improvisation et au jeu, ils seront sensibilisés au théâtre et au cinéma, et valorisés dans l'expression et la compréhension de leurs émotions.

Avis favorable du comité de lecture, collège débutants, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° 21010743 - Laurent HEBERT - Projet de long-métrage de fiction : SHEPHERD (co-auteur : François LUNEL)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)

Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300

Action : 13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME

MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HEBERT LAURENT
Adresse administrative : 4 RUE ARMAND GAUTHIER
75018 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'auteur :

Après des études de photographie et d'audiovisuel, Laurent Hébert (né en 1960) réalise des films institutionnels, publicitaires et documentaires. Il se lance dans la production et la distribution pour le cinéma et la télévision tout en continuant ses activités d'écriture et de réalisation, et de script-doctor pour différents projets cinéma et audiovisuels. En parallèle, de 1996 à 2006, il a dirigé et programmé le Cinéma des Cinéastes à Paris.

Titre : Shepherd

Genre : Long métrage de fiction (100')

Résumé : 2004. Pero, un berger serbe rustre et solitaire, vit paisiblement dans les montagnes de la République serbe de Bosnie. Un matin, une famille de réfugiés musulmans revient au village. Peu de temps après, un des moutons de Pero disparaît. Puis plusieurs dans le village... Les loups qui rôdent alentour sont-ils responsables de ces disparitions ? Ou sont-ils la manifestation de la culpabilité qui dévore le village depuis la fin de la guerre de Bosnie et de ses exactions ?

Ateliers :

Les auteurs proposent un atelier d'écriture d'un court-métrage en milieu scolaire (CM2). Ils aborderont avec les élèves les aspects théoriques et pratiques de la fiction. Le but est d'apprendre comment raconter une histoire à travers des personnages qui vont la vivre, en alternant séances d'initiation à la dramaturgie autour de visionnage de films, séances d'accompagnement personnalisé pour chaque projet, et séances de travail de groupe.

Avis favorable du comité de lecture, collège confirmés, du 18 octobre 2021.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

Commission permanente du 18 novembre 2020 (CP2020-461)
et commission permanente du 19 novembre 2021 (CP2021-443)

DOSSIER N° EX053074 - BLOOD AND WATER

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300

Action : 13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	255 966,00 € HT	45,01 %	115 200,00 €
Montant total de la subvention			115 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FILMS DU MILIEU
Adresse administrative : 6 RUE D'ARMAILLE
75017 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PING ZHOU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production du film de film Blood And Water de LIN Jianjie.

Dates prévisionnelles : 6 juillet 2020 - 18 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

auteur-réalisateur : Lin Jianjie

Synopsis : Wei, fils unique d'une famille de classe moyenne chinoise, devient ami avec Shuo, garçon intelligent maltraité par son père veuf et alcoolique. Mais après la mort brutale de ce dernier dans ce qui semble un accident, la mère de Wei décide de prendre Shuo sous son aile. Des liens complexes se tissent ainsi au sein de la famille et les tensions s'accumulent entre les deux adolescents

Commentaires : De formation scientifique, Li Jianjie est titulaire d'un master des Beaux-Arts de la Tisch School of the Arts Asia de l'Université de New-York. Ses courts-métrages "A visit" (comédie noire sur la corruption et la vanité) et "Gu" (racontant la dernière réunion, à l'occasion d'un procès, d'une famille dont les membres étaient depuis longtemps dispersés) ont été projetés lors de nombreux festivals de cinéma internationaux. "Blood and Water" est son premier long-métrage.

Avis favorable du comité de lecture du 21 septembre 2020.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	255 966,00	20,52%
Dépenses hors Île-de-France	991 617,00	79,48%
Total	1 247 583,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur dépositaire (acquis)	72 000,00	5,77%
1er coproducteur étranger (Chine acquis)	71 463,00	5,73%
2ème coproducteur étranger (Beijing Hairun Pictures acquis)	629 413,00	50,45%
3ème coproducteur étranger (Shanghai Anjing Culture Acquis)	252 207,00	20,22%
New York University (acquis)	44 500,00	3,57%
Région Ile-de-France (sollicité)	128 000,00	10,26%
Torino Film Lab (acquis)	50 000,00	4,01%
Total	1 247 583,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

Annexe 2 - Convention d'application financière et tableau 2021

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021**

**DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE**

2020-2022

ENTRE

L'ÉTAT (DRAC ÎLE-DE-FRANCE)

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA
ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

ET

LA VILLE DE PARIS

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), R. 112-5 et R. 112-23 ;

Vu le règlement général des aides financières du centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2 ;

Vu le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) (UE) n°651/2014 de la commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité du 17 juin 2014, publié au Journal officiel de l'union européenne le 26 juin 2014, et prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter publié au journal officiel le 7 juillet 2020 ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination du président du centre national du cinéma et de l'image animée - M. Boutonnat (Dominique) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2, L. 3232-4 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat (DRAC Île-de-France), le CNC, la région Île-de-France, le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris pour la période 2020-2022 et ses modalités techniques ;

Vu la délibération n°CP2021-443 du 19 novembre 2021 du conseil régional autorisant sa Présidente à signer la présente convention ;

Vu la délibération n°..... du de la commission permanente du conseil départemental autorisant son Président à signer la présente convention ;

Vu la délibération n°..... du du conseil de Paris autorisant sa maire à signer la présente convention ;

Vu le budget du centre national du cinéma et de l'image animée pour 2021 ;

Vu le budget primitif 2021 de la Région ;

Vu le budget primitif 2021 du Département ;

Vu le budget primitif 2021 de la Ville.

ENTRE

L'État, représenté par le préfet de la région Île-de-France, Monsieur Marc Guillaume, ci-après désigné « l'État »,

Le centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, Monsieur Dominique Boutonnat, ci-après désigné « le CNC »,

La Région Île-de-France, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse, ci-après désignée « la Région »,

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Stéphane Troussel, ci-après désigné « le Département »,

ET

La ville de Paris, représentée par sa Maire, Madame Anne HIDALGO, ci-après désignée « la Ville ».

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée conclue entre l'Etat (DRAC Île-de-France), le centre national du cinéma et de l'image animée, la région Île-de-France, le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris, pour la période 2020-2022, et notamment de l'article 26 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention de coopération à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2021 s'établit comme suit :

Région Île-de-France	21 378 066 €
État (DRAC Île-de-France)	1 321 950 €
CNC	8 231 157 €*
Département de la Seine-Saint-Denis	1 666 170 €
Ville de Paris	2 278 400 €
TOTAL	34 875 743 €

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

* Ce montant ne prend pas en compte, en valeurs, les soutiens à quatre projets de studios dans le cadre de la mesure « Choc de modernisation » du CNC. Ces soutiens ne sont pas chiffrés à date.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF 2021

Le tableau détaillé en annexe de la présente convention précise l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propres à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention.

ARTICLE 3 - SUBVENTIONS DE LA DRAC ÎLE-DE-FRANCE

Les subventions de la DRAC Île-de-France, d'un montant global de **1 321 950 €**, sont imputées comme suit :

- sur le programme 361 : éducation à l'image en temps scolaire, résidences et enseignements artistiques : 608 500 € ; éducation à l'image hors temps scolaire, développement des publics, diffusion et innovation : 397 650 € ; lien social, publics empêchés et dispositifs territoriaux : 91 800 € ; été culturel 2021 : 184 000 €.
- Sur le programme 131 : fonds de soutien exceptionnel aux festivals : 40 000 €.

ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DU CNC

a) Les subventions du CNC **à la Région**, d'un montant prévisionnel global de **2 550 000 €** seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur régional de la région Île-de-France sur le compte suivant : Banque de France – Recette générale des finances – collectivités territoriales R75000000000, code banque 30001, code guichet 00064, clé 86.

Le premier versement **soit 1 275 000 €** intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Titre I - Article 4**

« Soutien à l'émergence et au renouveau des talents » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

Pour l'aide à l'écriture de scénario

- 50 000 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Titre I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 500 000 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC.

- **Titre I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 500 000 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre I - Article 9**

« Aide après réalisation » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 166 667 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'agrément des investissements pour les œuvres cinématographiques de longue durée délivrée par le CNC et après réception de l'attestation de réalisation pour les œuvres cinématographiques de courte durée.

Les sommes, pouvant bénéficier du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité, affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) bénéficier à une autre enveloppe.

- **Titre II - Article 17**

« Des ciné-clubs dans les établissements scolaires » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 40 000 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Titre II - Article 21**

« Soutien à l'animation culturelle de la salle par l'emploi de médiateur » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 18 333 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au paragraphe a) du présent article.

A titre d'information, les subventions du CNC aux Festivals et structures suivantes, d'un montant total de **5 482 157 €**, seront versées directement aux organisateurs et structures selon des modalités fixées par décision et convention bipartite :

Titre I - Article 11 – Renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière – Soutien à des équipements adaptés et modernes (studios), 4 424 157 € répartis comme suit :

- Dans le cadre de son soutien aux **industries techniques**, le CNC soutient pour 2021 les structures suivantes : Autour du volcan studios (**119,632 K€**), Balthus (**112,080 K€**), Blue Element (**2 945 €**), Carrick-Skill (**5 302 €**), Carrick Skills (**5 952 €**), Cine Society (**45,831 K€**), CLSFX Atelier 69 (**10,04 K€**), la Commission Supérieure technique de l'image et du son (**34,910 K€**), CTM (**5 028 €**), Dallet (**17,459 K€**), le NAB Show 2021 (**11,4 K€**), De l'Air Productions (**51,778 K€**), Dotscreen (**4 250 €**), Easy Tools (**4 060 €**), He novation (**130 K€**), La Ressourcerie du cinéma (**44,487 K€**), Lora Solutions (**3 937 €**), Media & Broadcast Technologies (**5 620 €**), Microfilms (**2 907 €**), Movinmotion (**22,2 K€**), Nestor Location (**8 410 €**), Site marchand Nestor Factory (**45,092 K€**), Newsbridge (**6 030 €**), Nomalab (**15,2 K€**), Oma Cinema (**88,566 K€**), Papa Sierra (**62,660 K€**), Photocinerent (**145,186 K€**), Poly Son Post Production (**152,291 K€**), Smod Tech (**51,890 K€**), Studio KGB (**61,785 K€**), Sublab Production (**2 755 €**), Sublal Production SAS (**114,383 K€**), Supamonks (**56,436 K€**), The Box Office Compagny France (**83,186 K€**), The Explorers Network (**2 981 €**), Unit image (**213,487 K€**), Vectracom (**7 978 €**), Vinilix (**46,836 K€**), Vitis (**56,665 K€**), Waymel Post Production (**31,816 K€**), XD motion (**30 706 €**).
- Dans le cadre de sa mesure « **Choc de modernisation de l'appareil de production** », le CNC soutient en 2021 les projets suivants : Cyber Group Studios-Studio Natif de production d'animation temps réel (**250 K€**), Ellipse Studio - Modernisation Infra Outils Méthodologies (**400 K€**), Mac Guff Ligne - IA Engine for VFX (**200 K€**), Miam! Animation - un pipe de production innovant, intégré et éco responsable (**300 K€**), Mocaplab - Mocap Impulse (**350 K€**), Hiventy Group - Devenir le pôle d'excellence en post-production (**600 K€**), Teamto – Bastille (**400 K€**), Dark Matters Solutions (chiffage à venir), Pat Solutions – Projet S (chiffage à venir), Smart

Consulting – 217 on Air (chiffrage à venir), Groupe TSF - TSF Backlot (chiffrage à venir et à confirmer).

Titre I - Article 12 – Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages, 447 000 € répartis comme suit : Maison du Film (107 K€), Vidéadoc (47 K€), Kourtrajmé (100 K€), 1000 Visages (50 K€) et Emergence (143 K€).

Titre II - Article 13 – Actions de diffusion culturelle – soutien aux festivals, 459 000 € répartis comme suit : Festival international du film de femmes de Créteil (80 K€), Festival Cinéma du Réel de Paris (52 K€), Festival de l'Histoire de l'Art de Fontainebleau (20 K€), Mashup Film Festival (11 K€), Fête du Cinéma d'animation - AFCA (175 K€), JCD – l'Ecran Saint-Denis (10 K€), Work in progress performance – WIIP (6 K€), Paris Court Devant (10 K€), Festival international Jean Rouch – Comité du film ethnographique (12 K€), Côté Court (25 K€), Chéries-Chéris – Rainbow Submarine (7 K€), L'Etrange Festival (12 K€), Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris - Collectif jeune cinéma (11 K€), Rencontres internationales Paris / Berlin – Roaratorio (12 K€), Ecrans documentaires – Son et Image (6 K€), Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient – Indigènes Films (10 K€) ;

Titre III - Article 20 – Soutien à un parc dense, moderne et diversifié – soutien aux réseaux de salles, 152 000 € répartis comme suit : l'ACRIF (50 K€), Ecrans VO – réseaux de salles et manifestation « Image par Image » (30 K€), Cinessonne (14 K€), Cinémas 93 (23 K€), Cinéma Public (10 K€), CIP (25 K€).

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'agent comptable du CNC.

b) Les subventions du CNC au Département de la Seine-Saint-Denis, d'un montant prévisionnel global de **69 000 €**, seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur départemental de la Seine-Saint-Denis sur le compte suivant : Banque de France / BDF Pantin Code banque 30001, Code guichet 00934, n° du compte C9320000000, Clé RIB 63. Le premier versement, soit 37 500 € intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

• **Titre I - Article 4**

« Soutien à l'émergence et au renouveau des talents » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

Pour le projet l'Atelier

- 6 000 € à la signature.

● **Titre I - Article 6**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 25 000 € à la signature,
- le solde d'un montant de 25 000 € au plus tard le 31 décembre 2024, après réception de l'attestation de réalisation des œuvres et des documents visés au paragraphe a) du présent article.

Les sommes pouvant bénéficier du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), bénéficier à une autre enveloppe.

● **Titre II - Article 13**

« Soutien à la diffusion départementale et à la valorisation d'œuvres fragiles » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 6 500 € à la signature,
- le solde d'un montant de 6 500 € après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au paragraphe a).

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

c) Les subventions du CNC à la Ville de Paris, d'un montant prévisionnel global de **130 000 €**, seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur sur le compte suivant : Banque de France – Recette générale des finances – Collectivités territoriales Code banque 30001, Code guichet 00064, n° du compte U7530000000, Clé 40. Le premier versement soit 65 000 € intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des conseils municipaux, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

● **Titre I - Article 5**

« Aide au développement de projets nouveaux médias » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 20 000 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au paragraphe a).

● **Titre I - Article 6**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

- 45 000 € à la signature,
- le solde au plus tard le 31 décembre 2024, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article.

Les sommes pouvant bénéficier du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) bénéficier à une autre enveloppe.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 5 - SUBVENTIONS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Les subventions de la région Île-de-France, d'un montant global **de 21 378 066 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

Titre I – Articles 4

Aide à l'écriture de scénario : 354 000 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100904 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle ».

Titre I – Articles 7 et 8

Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée et aide à la production d'œuvres audiovisuelles : 15 000 000 € imputés sur le chapitre 903 « culture », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « fonds d'investissement pour la culture » action 13101502 « fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle ».

La région s'engage à consacrer au minimum **2 000 000 €** au soutien de long métrage de cinéma et **2 000 000 €** au soutien d'œuvres audiovisuelles.

Titre I – Articles 9

Aide après réalisation : 666 667 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100905 « aide à l'après réalisation ».

Titre I – Articles 11 : Accueil des productions

Soutien à Choose Paris Région, organisme associé œuvrant dans le domaine du cinéma : 728 000 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100903 « soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine du cinéma ».

Titre II – Article 13

Actions de diffusion culturelle : 1 704 400 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », Action 13100902 : « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles ».

Titre II – Article 14

Lycéens et apprentis au cinéma : 827 500 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-

009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100902 : « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles ».

Titre II – Article 17

Ciné-clubs dans les lycées : 160 000 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100902 : « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles ».

Titre II – Article 18

Passeurs d'images : 80 000 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100902 : « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles ».

Titre II – Article 21

Soutien aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes : 83 333 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100902 : « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles ».

Titre III - Article 20 - Aide aux établissements de spectacles cinématographiques

Aide à la rénovation et modernisation des salles : 880 000 € imputés sur le chapitre 903 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-002 « équipement culturels de diffusion et de création », action 1 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle ».

ARTICLE 6 - SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

Les subventions du département de la Seine-Saint-Denis, d'un montant global de **1 666 170 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

ARTICLE 7 - SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS

Les subventions et marchés de la Ville de Paris, d'un montant global prévisionnel de **2 278 400 €**, seront versés après vote du Conseil de Paris dans les délais comptables en vigueur par la Direction Régionale des Finances Publiques.

ARTICLE 8 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 9 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en dix exemplaires originaux.

A , le

Pour la Région Île-de-France,
La Présidente du Conseil Régional

Pour l'État,
Le Préfet de la Région Île-de-France

Valérie PECRESSE

Marc GUILLAUME

Pour le Département de la Seine-Saint-
Denis,
Le Président du Conseil Départemental

Pour la Ville de Paris,
La Maire

Stéphane TROUSSEL

Anne HIDALGO

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le président

Pour le Centre national du cinéma et de
l'image animée, le contrôleur général
économique et financier

Dominique BOUTONNAT

Romuald GILET

Région Ile-de-France
Tableau financier récapitulatif 2021

Actions	État (DRAC)	CNC	Région Ile-de-France	Ville de Paris	Département de la Seine-Saint-Denis	TOTAL
---------	-------------	-----	----------------------	----------------	-------------------------------------	-------

Titre I - Soutien à la création à la production						
Article 4 Soutien à l'émergence et au renouveau des talents Talents en court Soutien sélectif à l'écriture Aide à l'écriture et au développement : Grand Prix Côté Court et aide à l'écriture au film court Projet l'Atelier cap acteurs image Soutenir et créer des pôles pour la création : Projet image		106 000 € 100 000 € 6 000 €	354 000 € 354 000 €	4 000 € 4 000 €	136 000 € 30 000 € 6 000 € 20 000 € 80 000 €	600 000 €
Article 5 Aide au développement de projets d'œuvres pour les nouveaux médias Dispositif de droit commun <i>Plan de soutien exceptionnel</i>		40 000 € 40 000 € <i>NC(7)</i>		160 000 € 160 000 €		200 000 €
Article 6 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée Dispositif de droit commun <i>Plan de soutien exceptionnel</i>		140 000 € 90 000 € 50 000 € <i>NC(7)</i>		230 000 € 230 000 €	100 000 € 100 000 €	470 000 €
Article 7 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée		1 000 000 €	11 500 000 €			12 500 000 €
Article 8 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles		1 000 000 €	3 500 000 €			4 500 000 €
Article 9 Aide après réalisation		333 333 €	666 667 €			1 000 000 €
Article 11 Renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière Accueil des productions et soutien à Choose Paris Région Soutien à des équipements adaptés et modernes (studios) Soutien au développement de la filière		4 424 157 € 4 424 157 € <i>pour rappel (8)</i>	728 000 € 728 000 €			5 152 157 €
Article 12 Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages		447 000 €	260 000 €	7 000 €		714 000 €
TOTAL TITRE I	0 €	7 490 490 €	17 008 667 €	401 000 €	236 000 €	25 136 157 €

Titre II - Soutien à la diffusion culturelle, à l'éducation artistique et au développement des publics						
Article 13 Actions de diffusion culturelle Soutien aux festivals Soutien aux autres actions de diffusion culturelle Soutien à la diffusion des œuvres soutenues et d'une cinématographie de qualité : Toile ss Toile et diffusion AFC Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional <i>Plan de soutien exceptionnel</i>	229 150 € 189 150 € 40 000 €	472 000 € 459 000 € 13 000 € <i>NC(7)</i>	1 704 400 € 1 704 400 €	477 400 € 396 900 € 75 500 € 5 000 €	692 200 € 231 200 € 425 000 € 17 000 € 19 000 €	3 575 150 €

Article 14 Dispositif régional "Lycéens et apprentis au cinéma" et enseignements obligatoires et facultatifs cinéma dans les lycées	257 000 €	296 313 € (pour mémoire) ⁽¹⁾	843 680 €			1 100 680 €
Article 15 Dispositif "Collège au cinéma"	134 000 €	992 808 € (pour mémoire) ⁽²⁾		76 000 €	100 000 €	310 000 €
Article 16 Dispositif "Ecole au cinéma"	131 000 €	558 536 € (pour mémoire) ⁽²⁾		146 000 €	20 000 €	297 000 €
Article 17 Dispositif régional d'éducation à l'image péri- scolaire : Des ciné-clubs dans les établissements scolaires		80 000 €	160 000 €			240 000 €
Article 18 Les dispositifs d'éducation à l'image hors temps scolaire	130 000 €	293 000 € (pour mémoire) ⁽³⁾	80 000 €			210 000 €
Article 19 Autres actions pour le développement des publics	256 800 €			114 000 €	198 400 €	569 200 €
<i>Parcours pour la résilience (plan de rebond du Département) et été culturel (DRAC)</i>	184 000 €	NC(7)			12 570 €	196 570 €
TOTAL TITRE II	1 321 950 €	552 000 €	2 788 080 €	813 400 €	1 023 170 €	6 498 600 €

Titre III - Soutien à l'exploitation cinématographique						
Article 20 Soutien pour un parc dense, moderne et diversifié		152 000 €	1 497 986 €	1 064 000 €	357 000 €	
Aide aux salles de cinéma		3 950 715 € pour mémoire ⁽⁴⁾	880 000 € pour rappel ⁽⁵⁾	1 034 000 €		3 070 986 €
Le soutien aux réseaux de salles		152 000 €	150 000 €	30 000 €		
<i>Plan de soutien exceptionnel</i>		NC(7)	467 986 €			
Article 21 Maintien d'un parc de salles innovantes : le soutien à l'animation culturelle de la salle par l'emploi de médiateurs		36 667 €	83 333 €			120 000 €
TOTAL TITRE III	0 €	188 667 €	1 581 319 €	1 064 000 €	357 000 €	3 190 986 €

Titre IV - Actions en faveur du patrimoine cinématographique						
Article 23 Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique				0 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL TITRE IV	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €

(6)

TOTAUX	1 321 950 €	8 231 157 €	21 378 066 €	2 278 400 €	1 666 170 €	34 875 743 €
---------------	--------------------	--------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------

⁽¹⁾ Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ce montant correspond à la prise en charge financière 2020 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif "Lycéens au cinéma" au plan national, ainsi qu'aux dépenses consacrées à des opérations pour le Lycée (Prix Jean Renoir, Transport des films du BAC, Achats de droit pour le BAC).

⁽²⁾ Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent en effet les dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national : prise en charge financière 2020 des copies numériques et conception des documents pédagogiques, soutien des associations nationales agissant dans ce domaine.

⁽³⁾ Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Au plan national, le CNC soutient l'association coordinatrice de l'opération "Passeurs d'images". Le montant indiqué est le montant de la subvention accordée en 2020.

⁽⁴⁾ Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Région Ile-de-France : aide à la diffusion Art et Essai 2020 (3 080 715 €), aide à la création et la modernisation 2020 (870 000 €).

⁽⁵⁾ Pour la Région, dans la mesure où le soutien aux salles ne bénéficie pas d'une ligne budgétaire individualisée, le montant est donné à titre indicatif. Il inclut les aides à la modernisation et à la rénovation des salles.

⁽⁶⁾ Les montants indiqués pour la Ville de Paris reflètent les aides versées au titre du cinéma uniquement (ne sont pas prises en compte les subventions complémentaires éventuellement versées par des services de la Ville distincts de la Mission Cinéma).

⁽⁷⁾ Pour pallier les effets de la crise sanitaire COVID-19, le CNC a d'abord mis en place bon nombre de mesures d'urgence (fonds de garanti pour la relance des tournages, fonds de soutien aux auteurs avec la SCAM, la SADC, la SACEM, majoration des soutiens à la production, à la distribution ...) et travaille aujourd'hui à la mise en place de mesures de relance pour toutes les branches du secteur, grâce à une dotation de l'Etat de 105 M€ (hors pertes nettes du CNC). La plupart d'entre elles étant encore en cours d'élaboration au moment où la présente convention est conclue, il n'est pas possible de valoriser les montants consacrés par branche.

⁽⁸⁾ Le montant indiqué correspond aux soutiens du CNC aux industries techniques du territoire francilien ainsi qu'aux projets de studios aidés dans le cadre de la mesure "choc de modernisation". Il n'intègre pas, en valeur, les soutiens à 4 projets qui sont encore non chiffrés à date.